



Les 60 ans de l'orthophonie en France



**EXERCICE
LIBÉRAL**

FAQ
Télésoin

**FORMATION
CONTINUE**

Comment financer
sa formation ?

ILLETTRISME

L'illettrisme en recul
en France

SOMMAIRE

L'ORTHOPHONISTE N°441 - SEPTEMBRE 2024



3

ÉDITO

À nous de jouer !

Par Sarah Degiovani



4

FNO

La profession s'est réunie le 14 juin dernier pour fêter les 60 ans du statut légal de la profession

Par Nathalie Scarsi-Bounine



11

EXERCICE LIBÉRAL

FAQ - Télésoin en orthophonie

Par Émilie Benchimol, Sarah Degiovani, Nathalie Scarsi-Bounine et Marie Tabaud-Deboth



17

FORMATION CONTINUE

Comment financer sa formation ?

Par Aurélie Josse



20

Comment financer sa formation ? - Le Fif-PL

Par Aurélie Josse



22

Comment financer sa formation ? - Le DPC

Par Aurélie Josse



25

IDENTITÉ PROFESSIONNELLE

Étudiante, orthophoniste puis doctorante en orthophonie, bientôt une réalité ?

Par Frédérique Brin-Henry



29

Orthophonie

Identité professionnelle et expertise

Par Frédérique Brin-Henry



32

ILLETTRISME

L'illettrisme en recul en France !

Par Aurélien Bresson



37

ODM

Merci Zaza

Par Marielle Quintin et Sophie Gaussoit



38

UNADREO

Interview de Maëlle Neveu

Par Fanny Gaubert



40

Efficacité de la SFA assistée par la technologie chez des patients atteints d'une aphasie dégénérative

Par Sandrine Basaglia-Pappas



48

JURIDIQUE

Quelques modèles...

Par Maude Premier

RÉDACTION

78 rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues
Tél. 03 21 61 94 91 - Fax : 03 21 61 94 95
redaction@orthoedition.com

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

Sarah Degiovani

RÉDACTION, ADMINISTRATION

Magali Dussourd-DeParis

magali.dussourd@orthoedition.com

PHOTOS ORTHOEDITION

Morgane Le Galloudec - Christel Hellon

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Christine Gaudel

PUBLICITÉ ET ABONNEMENTS AU JOURNAL

Sylvie Tripenne

revues@orthoedition.com

L'ORTHOPHONISTE est une revue mensuelle éditée par la FNO et offerte par les syndicats régionaux de la FNO à leurs adhérents.

Tarif normal : 90 € / Tarif réduit étudiant : 49 € (Joindre une photocopie de la carte d'étudiant)

Conformément à la loi, la rédaction se réserve le droit de refuser toute insertion sans avoir à justifier de sa décision.

Couverture : © gpointstudio/Adobe Stock

© lithiumphoto/Adobe Stock

© auremar/Adobe Stock

© Alberto_Patron/Adobe Stock

**DADDY
KATE**
P R I N T

Zi des Bataux
62320 LIBERCOURT

ISSN : 0244-9633

LES RÉSEAUX SOCIAUX DE LA FNO



facebook.com/FNO-Fédération-Nationale-des-Orthophonistes-195355200512591



instagram.com/fno_orthophonistes



youtube.com/channel/UCFn2f-scRBtJqP2_nlTSoGQ



linkedin.com/in/fno-fédération-nationale-des-orthophonistes-326025222



twitter.com/orthophonistes



vimeo.com/userg3703009



Sarah Degiovani,
présidente de la FNO

À nous de jouer !

Le président de la République a annoncé la nomination d'un gouvernement pour la fin des Jeux olympiques de Paris. Lorsque vous lirez cet édit, nous devrions donc avoir vu la mise en place d'une équipe au complet pour gouverner notre pays.

Impossible de savoir quels en seront la structure, les membres, l'ordre protocolaire, les priorités. Aucun moyen de présupposer des grandes orientations, d'imaginer les hiérarchies dans les sujets portés, de présager des textes qui seront débattus.

Ce que nous connaissons, c'est l'identité des député-es, réélu-es ou fraîchement élu-es, leur rattachement à la commission des Affaires sociales qui traitera des sujets qui nous concernent et, pour certains, leur attrait pour les sujets liés au système de santé et d'accès aux soins. Depuis la dernière élection législative, nous en avons rencontré des dizaines, de tous les coins de France hexagonale et ultramarine.

Ce que nous connaissons, ce sont nos combats, notre engagement, nos priorités ! Nous les avons façonnés avec vous, nous les construisons ensemble, au quotidien pour qu'ils soient au plus proche de vos préoccupations et de vos besoins.

- L'augmentation de notre lettre-clé, bien sûr, qui constitue notre premier combat et qui restera tout en haut de la liste de nos demandes.
- Le combat pour l'augmentation des salaires dans la fonction publique, le secteur privé et dans les établissements médico-sociaux, que nous menons auprès des fédérations d'employeurs dont nous suivrons de très près les négociations paritaires.
- L'enjeu démographique que nous portons auprès des centres de formation, des doyens de faculté, des présidents d'université et des ministères de tutelle.
- Les évolutions dans notre nomenclature, petites et grandes, que nous allons chercher pas à pas auprès de la Cnam, pour que nos exercices libéraux gardent leur sens et que nous regagnions plus de bien-être au travail.

Ces principales revendications, vous les connaissez et pour beaucoup, vous les attendez !

Votre soutien est précieux dans ces centaines d'heures de rédaction d'argumentaires, d'amendements, ces moments de recherche, ces débats en bureau et en conseil d'administration, pour obtenir la position la plus solide et la plus claire pour nos interlocuteurs et interlocutrices.

C'est la rentrée, et c'est à nous de jouer !



La profession s'est réunie le 14 juin dernier pour fêter LES 60 ANS DU STATUT LÉGAL DE LA PROFESSION

Nathalie Scarsi-Bounine, secrétaire générale de la FNO

Depuis les prémices de l'orthophonie avec au XVIII^e siècle l'abbé de l'Épée et ses méthodes de rééducation de l'enfant sourd, notre profession a connu une réelle évolution avec un élargissement certain de son champ de compétences.

Le terme « orthophonie » est apparu pour la première fois en France en 1828, lors de la création, par le docteur Marc Colombat de l'Institut orthophonique de Paris dont le but était le redressement de la parole et en particulier du bégaiement.

Les premières attestations d'études d'orthophonie ont été délivrées en 1955 à la suite des initiatives de Madame Suzanne Borel-Maisonny, fondatrice de cet enseignement en France.

La profession a obtenu son statut légal par la loi du 10 juillet 1964 qui a institué un diplôme national : le Certificat de capacité d'orthophonie (CCO).

Depuis cette date, les orthophonistes figurent au même titre que six autres professions d'auxiliaires médicaux au livre IV du code

de la santé publique.

La définition la plus récente de l'orthophonie paraît dans la loi de janvier 2016.

Durant toutes ces années, la profession a gagné en autonomie, en expertise et en reconnaissance.

Tout cela a été possible grâce au travail de nos prédécesseurs et nous avons souhaité organiser un événement pour retracer toutes ces années et nous tourner vers l'avenir et envisager les nouvelles évolutions de notre profession.

Co-organisée par la Fédération nationale des orthophonistes (FNO), l'Union nationale pour le développement de la recherche et de l'évaluation en orthophonie (Unadréo) et le Collège français d'orthophonie - Conseil national professionnel (CFO-CNP), cette journée d'échanges s'est attachée à apporter un regard au croisement d'une rétrospective sur les principales revendications et avancées obtenues et d'ambitions prospectives pour l'avenir de la profession d'orthophoniste.



“Orthophonistes, parlementaires, interlocuteurs institutionnels, enseignants chercheurs ont débattu des pratiques professionnelles et des évolutions souhaitables et nécessaires pour la profession.”

Nous avons eu la chance d'être honorés de la présence de personnalités diverses, ce qui constitue une marque de confiance supplémentaire pour l'ensemble des orthophonistes œuvrant au quotidien dans le parcours de soins des patient-es.

L'actualité politique a fait que certain-es intervenant-es n'ont finalement pas pu participer à cet événement.

Nous remercions chaleureusement le sénateur de Paris, Bernard Jomier, qui nous a permis de fêter cet anniversaire, qui a rassemblé près de 200 personnes, dans le cadre prestigieux du palais du Luxembourg.

Différentes tables rondes avec de nombreux intervenants et intervenantes se sont succédé autour de différents thèmes. Ces tables rondes ont été modérées par Antoine Jambon, journaliste en santé et rompu à cet exercice. Il a su rebondir sur les propos des un-es et des autres et équilibrer les temps de parole et surtout respecter le timing très serré de la journée !

La journée a débuté avec le témoignage des ancien-nes président-es de la FNO, Jacques Roustit, Nicole Denni-Krichel et Anne Dehêtre et de la présidente de l'Unadéré, Sylvia Topouzkhaniah. Ils ont pu retracer l'évolution de la profession et tous les combats gagnés en ayant une pensée pour Pierre Ferrand (président de la FNO de 1977 à 1986) qui n'a malheureusement pu être présent.

Ensuite, Frédérique Brin-Henry, chargée de mission Identité professionnelle et Recherche, a présenté l'ouvrage *Orthophonie : identité professionnelle et expertise* dont elle a assuré la direction.



Ce livre est issu des travaux engagés au sein du Collège français d'orthophonie - Conseil national professionnel (CFO - CNP). Durant deux ans des expert-es en orthophonie et en sciences humaines ont débattu de la formation, l'évaluation, la définition de l'expertise et la socio-histoire de l'orthophonie.

Puis, les délais d'attente en orthophonie ont fait l'objet de discussions entre Bernard Jomier, Gérard Raymond, président de France Assos Santé et Étienne Pot, délégué interministériel à la Stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement. Ils ont dressé un constat juste sur la démographie de notre profession.

La matinée s'est achevée par un débat entre les représentant-es des différentes professions de santé ; chacun a eu 3 minutes pour convaincre ou pas l'assemblée d'abandonner le terme « d'auxiliaire médicale » au profit du terme « professionnel médical à compétence définie ».

Après le déjeuner, ce sont les compétences et l'autonomie des orthophonistes qui ont été abordées en présence de Michel Chassang, vice-président du Conseil économique, social et environnemental (CESE), ancien président de la Confédération des syndicats médicaux français (CSMF) et de l'Union nationale des professions libérales (UnaPL), Marie Daudé, directrice générale de la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) et Christophe Rives, orthophoniste, membre du CFO-CNP et ancien vice-président de la FNO. Ils sont tombés d'accord sur le fait que des évolutions sont nécessaires pour permettre aux orthophonistes d'exercer toutes leurs compétences ; ce qui permettra une amélioration du parcours de soins des patient-es.



Pouvoir d'achat, généralisation de la Plateforme Prévention et Soins en Orthophonie (PPSO) et prévention ont été au cœur des échanges entre Marguerite Cazeneuve, directrice déléguée de la Cnam et Sarah Degiovani, présidente de la FNO.

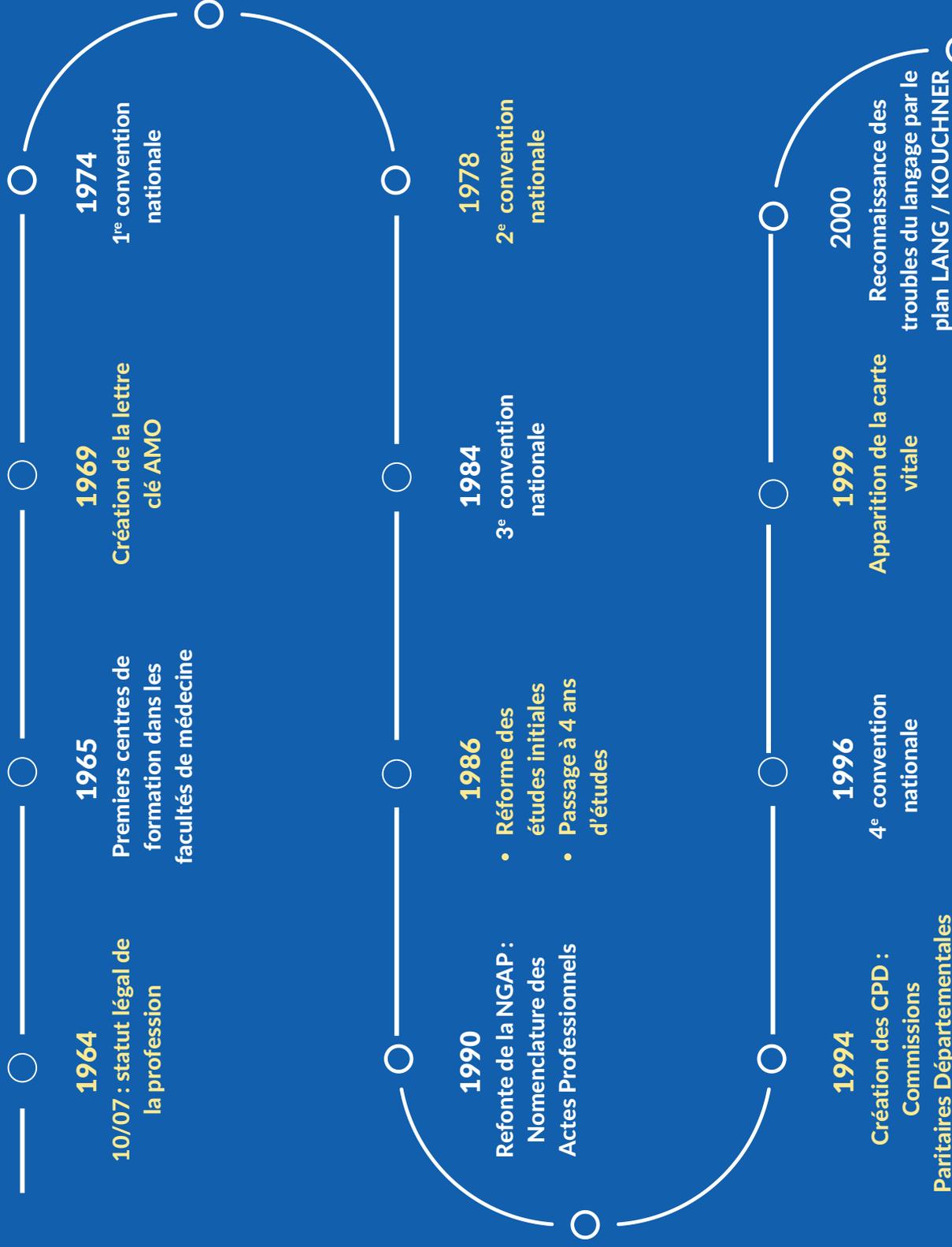
Une table ronde autour des spécificités de l'exercice salarié a clôturé la journée : employeurs, syndicats et fondations ont balayé les problématiques constatées pour les orthophonistes exerçant en salarié.

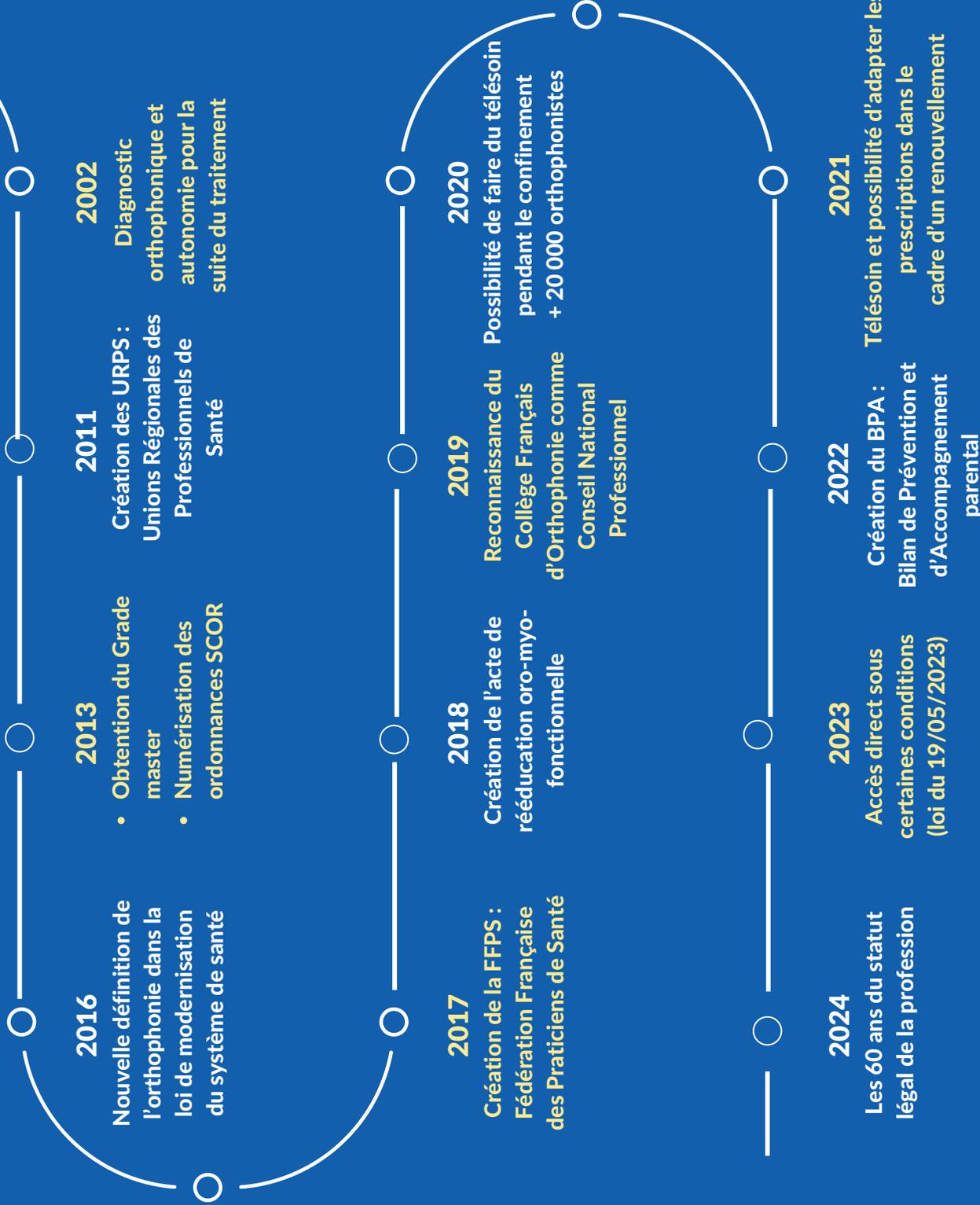


Les personnes présentes ont été unanimes pour dire que cette journée a été une réussite tant par son organisation que par la qualité des échanges. Rendez-vous est pris dans 10 ans !

DE 1964 À 2024 :

RECONNAISSANCE ET AUTONOMIE





Témoignages sur l'évolution de l'orthophonie



Sylvette, diplômée en 1999

Au début, je n'avais pas envisagé tout cet aspect technique et médical.

Jean Loup, diplômé en 1982

Moi j'ai certainement évolué en même temps que l'orthophonie. Il y a eu un gros travail sur la formalisation du bilan orthophonique, l'apport des formations obligatoires. Mes plus belles années étaient les 10 dernières car on a trouvé cette forme de légitimité.

Marie-Christine, diplômée en 1984

Beaucoup de choses ont changé sur les plans scientifique (localisation en neurologie, étiologie des TND, etc.) et administratif (plus facile et plus rapide), mais aussi sur la reconnaissance de notre statut de professionnel de santé et de nos compétences ! Mais ce qui n'a pas changé c'est ma passion pour cette profession !

Martine, diplômée en 1976

J'ai eu beaucoup de difficultés à utiliser l'informatique et le logiciel métier au début, mais finalement j'ai trouvé cela pratique.

Marie-Pierre, diplômée en 1974

J'ai pu voir, profiter et apprécier l'incroyable évolution de l'orthophonie entre 1971, année du concours et 2018 fin d'exercice ! Ne serait-ce que notre champ de compétence et les responsabilités qui y sont inhérentes.

Et tout ceci a été possible grâce à nos formations qui nous ont aidés à assumer la fabuleuse évolution de l'orthophonie entre le tout début des années 70 et aujourd'hui ! Bien entendu, l'engagement, l'enthousiasme et la passion sont restés intacts même si le passage à l'informatisation de nos cabinets et de nos pratiques a été plus compliqué pour un vieux dinosaure comme moi que pour la jeune génération !

Christiane, diplômée en 1972

Diplômée en 1972, j'ai arrêté 46 ans plus tard en allant à mon cabinet avec autant de passion, d'intérêt, de plaisir jusqu'au dernier jour ! Bien sûr il a fallu se former très régulièrement, s'adapter à de nouveaux outils, revoir ma pratique professionnelle et le déroulement des bilans et prises en charge mais pour une évolution très positive de ces prises en charge, des relations avec les patients et des échanges entre orthophonistes !

Marjorie, diplômée en 1975

Une profession qui s'émancipe, ma pratique qui gagne en rigueur et technicité.

Chloé, diplômée en 2024

Avant de m'intéresser au métier d'orthophoniste, j'étais persuadée que les prises en soins ne concernaient que les enfants. Aujourd'hui diplômée, je me rends compte que c'est un métier riche et varié en perpétuelle évolution.

Jean Dominique Journet, président de la FNAF

Après mon AVC, j'avais une aphasie globale avec mutisme : impossible de communiquer, seuls mes yeux ; ce qui entraînait un état dépressif.

Le souvenir le plus marquant à l'hôpital, c'était retrouver l'orthophoniste.

Les séances d'orthophonie m'ont permis enfin de recommencer à communiquer, à parler, écrire, lire.

Parler du soleil et des nuages régulièrement furent des moments forts de mon suivi orthophonique.

Mon souhait, c'est qu'il y ait plus d'orthophonistes en France !



Les membres de la commission Communication de la FNO ont recueilli les témoignages d'orthophonistes dont la pratique et l'exercice ont évolué au gré des avenants à la convention nationale et les réformes des études. Les avancées scientifiques ont également élargi le champ de compétences.

Il et elles partagent un souvenir par rapport à l'orthophonie, un ou plusieurs événements marquant dans leur vie d'orthophoniste ; leur premier patient et racontent les débuts de leur pratique orthophonique. Ainsi que le ressenti de ce qui a le plus changé leur pratique.

Membres de la commission Communication

Marion Baudis, Quentin Dassy, Anne Jacquesson, Claire Le Cozic, Elodie Minghelli, Nathalie Scarsi Bounine, Christelle Bleynie, Anne-Sophie Chastan, Céline Martin, Frédéric Scarfi

ENTRETIEN

avec Jean Loup Lacour (retraité depuis 4 mois) – diplômé en 1982

Je suis un des mammouths de l'orthophonie maintenant. Métier qui est relativement récent mais c'est un métier qui a connu une révolution extraordinaire. **Moi j'ai certainement évolué en même temps que l'orthophonie.** Il y a les exigences liées au métier mais aussi le parcours de chacun. Je n'étais pas préparé à ce que j'allais rencontrer. Concours d'ortho auquel j'ai été reçu et j'ai découvert petit à petit. **À l'époque des connaissances et des bases théoriques floues.** On avait conscience intuitivement de dysfonctionnement mais on ne savait pas les mettre en évidence. **C'était le tout début des neurosciences.** C'était compliqué à gérer car il n'y avait pas de bases théoriques. Aujourd'hui ça n'a plus rien à voir. On a payé les pots cassés, on a été la deuxième ou troisième génération à formaliser des choses pressenties. Je n'étais pas sûr de moi dans les premiers temps car j'avais l'impression de ne pas être légitime. Avant il y avait un défaut d'image de « gentille orthophoniste qui va aider les petits avec un cheveu sur la langue », ce qui a perduré longtemps. Le médecin scolaire me prenait pour l'assistante sociale des enfants, un statut compliqué et une forme d'animosité de la part de l'école. J'avais des remarques des instits, sur ce que l'on pouvait faire en séance et ils comparaient une classe et les relations duelles. Ce défaut d'image qui venait s'ajouter à cette image de « gentille orthophoniste ». Je ne sais pas si c'est la profession qui a évolué ou moi en même temps mais avec tout le travail fait avec les syndicats en soutien avec les différents ministères de la Santé, **on a réussi à donner une forme plus construite et plus reconnue de la rééducation orthophonique.** Au bout d'une vingtaine d'année, on se présentait comme ortho, il y avait un a priori favorable, on avait moins besoin de valoriser ce qu'on faisait.

Il y a eu un gros travail sur la formalisation du bilan orthophonique, l'apport des formations obligatoires. C'est ainsi que nous sommes devenus des acteurs reconnus et incontournables du parcours de soin ayant des relations avec des spécialistes qui peuvent nous interpeler, ce qui ne se faisait pas.

Après, il y a eu un vrai partenariat avec la Sécurité sociale pour faire de la télétransmission et se libérer des feuilles de soin. Quand on devait facturer au début... Dans la ruralité il y avait une forme de non reconnaissance de ce qui peut être une souffrance non physique, tu as du mal parce que ton père a du mal... On avait affaire souvent à des parents qui n'avaient pas la conscience de la souffrance de cela. Au moment où il fallait payer c'était compliqué... il fallait leur courir après. C'était peut-être parce qu'il y avait des gens indécents mais aussi parce que la souffrance n'était pas reconnue. Ce sont des choses qui ont évolué. On a redonné une place à la souffrance de l'apprentissage et de la différence.

“ Mes plus belles années sont les 10 dernières car on a trouvé cette forme de légitimité. ”

Au début j'ai pu me poser la question de « à quoi j'aspire » même si j'ai eu des retours des années après que ça a pu aider avec une reconnaissance a posteriori. Je me suis rendu compte qu'on avait une réelle place dans la vie de nos patients sur la fin de nos exercices.

Nos stagiaires ont d'importantes bases théoriques mais, en stage, on peut leur apporter la connaissance du patient, de son environnement, etc.

J'aimerais qu'on parle de : « il y a quelques années un syndicat voulait qu'on parle des troubles des apprentissages et j'ai complètement oublié de dire à quel point les AESH faisaient un travail remarquable et inconnu et qui sont sous-payés et mal reconnus ».

Un coup de chapeau à la CPAM de Vesoul qui nous a toujours suivis, je n'en dirais pas autant de la MDPH.

ENTRETIEN

.....
avec Sylvette C. diplômée en 1999



J'ai toujours travaillé en libéral mais un peu aussi en IME.

On a pas mal manifesté pour la reconnaissance des études en 5 ans, j'ai le souvenir d'être allée quelques fois à Paris alors que je n'étais pas spécialement quelqu'un qui manifestait.

Quand je me suis installée, j'ai créé, j'ai eu un numéro de téléphone et j'ai attendu les appels... Et ça j'en rêve ! Ne pas savoir comment faire, que mettre en œuvre. On est en train de réfléchir à comment on tient, comment on fait pour tenir. Le fait que les gens ne sachent toujours pas ce qu'on fait dans notre boulot mais ils savent qu'on a des listes d'attente.

Au niveau pratico-pratique, **je n'avais, au début, pas envisagé tout cet aspect technique et médical** et je trouve que notre profession, en tout cas pour moi, s'est plus médicalisée et je trouve ça intéressant car ça définit un peu plus la profession de façon à ne pas être « la dame qui s'occupe des enfants ». Je n'avais pas envisagé la partie avec les adultes mais aussi parce que je connaissais très mal la profession. Je trouve que c'est une vraie richesse. Je ne me verrais pas travailler autrement, c'est très

complémentaire. Ce que tu vas faire quand tu vas te former pour les patients post laryngectomie, c'est un super apport pour comprendre d'autres fonctionnements dans d'autres pathologies. Je n'avais pas en tête ce côté transversal. Et l'impression que plus on se forme plus on a besoin d'être formée. Je suis formée en 4 ans mais peu avant les gens étaient formés en 3 ans. C'est encore un plus grand gap. Si on veut rester généraliste, on a un tel champ de compétences et la recherche évolue de jour en jour donc on a des choses qui se précisent et puis on voit bien dans les propositions de formation des modes. Là on est dans le sommeil, on a eu une période oralité, etc. Il y a des courants.

Tout s'est complexifié sur la facturation, avec les forfaits, les cotations.

On était déjà nombreux à passer le concours mais il n'y avait pas encore toutes les prépas comme il y avait avant Parcoursup. C'est vrai que je pense que ça a dû beaucoup évoluer. Moi j'avais une idée de la profession mais plus en me disant « je ne sais pas ce que je veux faire ! Tiens pourquoi pas ça ? car c'est un peu plus technique... » mais c'était un peu flou.

ENTRETIEN

.....
avec Marie-Christine diplômée en 1984



1. Les premiers mots d'Ophélie, 5 ans, sans langage, micro-céphale, sourde appareillée et amblyope, après avoir monté chaque phonème puis leur enchaînement pour arriver au mot puis à juxtaposition, la coopération avec sa mère et cette prise en soins qui a duré jusqu'au au bac pro !

2. En sortant de l'école d'ortho à Marseille, je ne faisais que de la neuro et donc des domiciles mais à pied, bus ou métro... Je voyais M.V. pour une (anciennement) aphasie de Wernicke associée à une schizophrénie bien équilibrée et qui habitait un quartier excentré. Tout allait bien et il récupérait de la compréhension quand patatras son traitement n'a plus été adapté : un matin dès qu'il m'a vue arriver, il s'est enfui et s'est caché dans sa cabane

de jardin en hurlant : « vade rétro, je suis déjà marié, fous moi la paix sale p*** ! »... Je suis repartie : 2 heures aller retour bus et marche pour rien !

3. **Beaucoup de choses ont changé sur les plans scientifique** (par ex. : localisation en neuro, étiologie des TND, etc., ce que je présupposais), **administratif** (plus facile et plus rapide), **syndical** (la reconnaissance de notre statut de professionnel de santé et de nos compétences, le passage au master).

J'attends l'auto prescription généralisée.

Ce qui n'a pas changé : ma passion pour cette profession !



FAQ

télésoin en orthophonie

Émily Benchimol, vice-présidente en charge de l'exercice libéral, Sarah Degiovani, présidente, Nathalie Scarsi-Bounine, secrétaire générale, Marie Tabaud-Deboth, vice-présidente en charge de l'exercice libéral

“ Depuis la signature de l'avenant 17, les orthophonistes ont la possibilité de réaliser des actes en télésoin. ”

Retrouvez des documents annexes



sur has-santé.fr

Nous recevons des questions à ce sujet, nous vous proposons d'y répondre ici.



Quels actes sont réalisables en télésoin ?

- Tous les actes de rééducation décrits dans la NGAP.
- Les bilans de renouvellement.

Quels actes ne sont pas réalisables en télésoin ?

- Les bilans initiaux.
- Les bilans de prévention et d'accompagnement parental (BPA).
- Les actes nécessitant un contact direct en présentiel ou équipement spécifique non disponible au domicile du patient.



Quels patients peuvent bénéficier de télésoin ?

La réponse à la demande de télésoin se base sur un principe de territorialité. Cette notion implique que seul un orthophoniste du même territoire que le patient peut réaliser le télésoin. La notion de territorialité n'est pas définie comme une limite géographique. Elle repose sur le fait de pouvoir apporter une réponse de proximité permettant le recours à des soins en présentiel lorsque la situation l'exige. Par exemple, si le patient se trouve sur un territoire géographique éloigné de l'orthophoniste mais avec la possibilité de venir au cabinet de l'orthophoniste ponctuellement en cas de besoin, le télésoin est possible.

Tous les patients ayant bénéficié d'un bilan en présentiel avec un orthophoniste et ayant été reçus par l'orthophoniste qui effectue les séances en télésoin au moins une fois dans les douze derniers mois.

Tous les patients peuvent bénéficier de télésoin, quelle que soit leur caisse de rattachement (CPAM, MSA, MGEN, Caisse militaire...).



Si le bilan initial a été effectué par un autre orthophoniste en libéral, est-il possible de commencer directement le suivi en télésoin ?

Non, l'orthophoniste qui effectue les séances en télésoin doit avoir rencontré son patient en présentiel au moins une fois dans les douze derniers mois. Il existe une exception pour les sorties d'hospitalisation.

Si le bilan orthophonique initial a été fait avant une sortie d'hospitalisation, est-il possible de démarrer directement les séances en télésoin ?

Oui, dans ce cas précis il est possible de démarrer directement en télésoin, à condition d'avoir obtenu le compte rendu de bilan initial.



Quel est le tarif des actes en télésoin ?

La clé de l'acte en télésoin (TMO) est à 2,50 € malgré la revalorisation de l'AMO à 2,60 € depuis janvier 2024. Cette différence n'est pas une volonté de la FNO. En effet l'Assurance maladie ne souhaite pas valoriser le télésoin, de façon générale, suite à certaines dérives et par crainte que le choix ne soit pas laissé aux patients de passer par cette modalité.

Comment facturer un acte isolé en télésoin ?

Il faut facturer l'acte en télésoin avec le code TMO. La cotation de l'acte reste la même.

La facturation de cet acte doit être réalisée en mode SESAM sans Vitale (sans la carte vitale).

Toutefois, si l'orthophoniste ne dispose pas d'un logiciel permettant de facturer les actes en télésoin en SESAM sans Vitale, il a la possibilité de facturer ces actes en mode SESAM dégradé. Dans ce cas, il doit adresser la feuille de soins papier via Scor, parallèlement au flux électronique.

Est-il possible de facturer la majoration MEO (enfant de moins de 3 ans) pour les actes en télésoin ?

Oui, la séance effectuée à distance est majorée de la même manière que la séance effectuée en présentiel.



Comment facturer une série d'actes avec du télésoin ?

En cas de facturation d'actes en série pouvant comprendre un ou plusieurs actes à distance et en présentiel, les règles suivantes doivent être appliquées :

- si le dernier acte de la série facturé est réalisé à distance, l'orthophoniste peut facturer l'ensemble de la série en SESAM sans vitale ou dégradé ;
- si le dernier acte de la série est réalisé en présentiel, il n'est pas possible de facturer l'ensemble de la série d'actes. Il faut faire deux facturations séparées dont l'une avec les actes en présentiels (SESAM vitale) et l'autre avec des actes en télésoin (SESAM sans vitale ou dégradé).

Comment facturer les forfaits FOH/FTD et FPH en télésoin ?

Dans la mesure où vous respectez le cadre de facturation de ces forfaits, ils peuvent tout à fait être facturés pour un patient vu en télésoin.

Cependant pour la facturation il ne faudra pas l'associer à un acte en TMO, il faudra soit l'associer à un acte en AMO (donc en présentiel), soit l'isoler pour pouvoir le facturer.



Est-ce que les actes en télésoin sont pris en charge de la même manière que les actes en présentiel par l'Assurance maladie et les mutuelles ou complémentaires santé ?

Oui



Est-il possible de faire du télésoin en accès direct ?

Oui, à condition que le bilan initial soit réalisé en présentiel.



© LIGHTFIELD STUDIOS/Adobe Stock

Existe-il une DAP « spécial télésoin » ?

Non, la règle est la même que pour les soins en présentiel :

- pas de DAP pour la première série de séances ;
- une DAP suite au bilan de renouvellement.



Quelle est la durée d'un acte en télésoin ?

La durée d'un acte en télésoin est la même que celle d'un acte en présentiel selon les modalités de la NGAP.



Est-ce que je peux suivre en télésoin un patient qui est seul chez lui ou en milieu scolaire ?

Non, pour les mineurs, la présence d'un responsable légal ou d'un adulte autorisé est obligatoire. Il doit, a minima, se présenter en début et en fin de séance.

Est-il possible d'avoir un exercice principalement en télésoin ?

Non, les orthophonistes peuvent effectuer un maximum de 20 % de leur activité conventionnée en télésoin. Ce seuil est appliqué sur l'année et non par patient. Des contrôles pourront être organisés par l'Assurance maladie et le non-respect de ce seuil pourra faire l'objet d'une sanction conventionnelle.

Est-il possible de suivre un patient uniquement en télésoin ?

Il est possible de faire la totalité des séances de rééducation d'un patient en télésoin. Cependant le bilan initial doit être réalisé en présentiel et il faut avoir vu le patient en présentiel dans les 12 mois précédant l'acte en télésoin. Il faut également, en cas de besoin, pouvoir recevoir ce patient en présentiel.



Quelles sont les obligations techniques à respecter ?

- Le télésoin est obligatoirement réalisé par vidéotransmission. La séance ne peut pas être réalisée par téléphone. Elle est réalisée dans un lieu permettant la confidentialité des échanges entre le patient et l'orthophoniste.
- Le patient, comme l'orthophoniste, doivent disposer du matériel informatique nécessaire. L'orthophoniste devra s'assurer de pouvoir garantir la confidentialité des soins en exerçant dans un lieu approprié. L'utilisation d'une plateforme sécurisée est obligatoire.

Quel logiciel de vidéotransmission peut-on utiliser ?

Les actes en télésoin sont obligatoirement réalisés par vidéotransmission et dans des conditions permettant de garantir la confidentialité des échanges et la sécurisation des données. Les professionnels sont tenus d'utiliser des outils respectant la réglementation relative à l'hébergement des données de santé (HDS) et la politique générale de sécurité des systèmes d'information en santé.

Est-il possible de proposer des séances pré-enregistrées ?

- Non, les actes en télésoin sont obligatoirement en direct.

Puis-je proposer deux séances par jour à un même patient en télésoin ?

Non, en télésoin comme en présentiel, tout orthophoniste conventionné se doit de respecter la NGAP.

Est-il possible de faire une séance par semaine au cabinet et l'autre en télésoin pour un même patient ?

Oui

Mon assurance RCP fonctionne-t-elle lors d'une séance de télésoin ?

- Oui.

Je suis collaborateur·trice, devrais-je verser une redevance sur les actes en télésoin ?

Oui, sauf si un accord spécifique est signé avec le ou la titulaire compte tenu de la non-utilisation des locaux.





Mon patient va déménager loin de mon cabinet, est-ce que je peux continuer à le suivre en télésoin ?

Extrait de l'article 6 de la convention nationale des orthophonistes :

« Pour assurer la qualité des soins et juger de la pertinence de l'acte à distance, les patients doivent être connus de l'orthophoniste réalisant l'acte en télésoin, c'est-à-dire avoir bénéficié d'au moins un acte ou bilan en présentiel dans les douze mois précédant la réalisation d'un acte en télésoin avec l'orthophoniste réalisant le télésoin.

La réponse à la demande de télésoin se base sur un principe de territorialité. Cette notion implique que seul un orthophoniste du même territoire que le patient peut réaliser le télésoin. La notion de territorialité n'est pas définie comme une limite géographique. Elle repose sur le fait de pouvoir apporter une réponse de proximité permettant le recours à des soins en présentiel lorsque la situation l'exige ou que l'ensemble des actes nécessaires à la prise en charge du patient ne peut se faire à distance. »

J'ai reçu une demande d'un patient habitant à l'autre bout de la France, il n'a pas d'orthophoniste dans son secteur et j'ai une place pour le recevoir, est-ce que je peux envisager un suivi en télésoin ?

Ainsi, les règles pour pouvoir recevoir un patient en télésoin sont :

- avoir réalisé un acte en présentiel dans les douze mois précédant l'acte en télésoin ;
- exercer sur le même territoire que celui du patient (au sens large) ;
- pouvoir apporter une réponse de proximité en présentiel si la situation l'exige (c'est-à-dire que le patient puisse se déplacer au cabinet si nécessaire).

Un patient peut-il exiger un suivi en télésoin ?

Non, le recours au télésoin relève d'une décision partagée entre le patient et le professionnel qui va réaliser l'acte.



Comment bénéficier des indicateurs optionnels « télésoin » dans le Fami ?

Il existe 2 indicateurs optionnels liés au télésoin. Ils sont indépendants, c'est-à-dire que vous pouvez en bénéficier même si vous n'avez pas validé les indicateurs socles du Fami.

Les deux indicateurs sont :

- **équipement de vidéotransmission sécurisée (350 euros).** Cet indicateur valorise l'équipement de vidéotransmission sécurisé nécessaire à la réalisation de la téléconsultation. Il s'agit notamment des abonnements à des solutions techniques payantes dédiées et proposées en matière de recours aux actes de télésanté ;
- **aide à l'équipement en appareils médicaux connectés (175 euros).** Cet indicateur valorise l'acquisition (ou la location) d'équipements médicaux connectés utiles à la réalisation d'actes de Télésanté ;
- la liste de ces équipements est établie sur avis de la Commission paritaire nationale et peut être modifiée chaque année.

[Pour retrouver la liste des équipements concernés](#)



[Pour avoir plus d'informations : FAQ](#)



[Article de L'Orthophoniste de février 2024 pour plus d'informations](#)





© Veronika/Adobe Stock

% Est-ce que la facturation d'actes en télésoin a un impact sur mon pourcentage de télétransmission ?

Si vous utilisez le mode SESAM sans vitale, non, c'est comptabilisé comme de la télétransmission et n'a pas d'impact sur le pourcentage de télétransmission.

En revanche, le mode dégradé n'est pas comptabilisé dans le pourcentage de télétransmission sécurisée.

📺 Est-il raisonnable de proposer du télésoin en orthophonie à des enfants alors même que l'on sensibilise les parents à la diminution du temps d'écran quotidien ?

Il existe une différence notable entre la délivrance d'un soin médiatisé par un professionnel via des modalités vidéo contrôlées (sécurisation, contenu, durée...) et le fait d'être exposé régulièrement à des écrans, en situation passive, sans étayage d'un adulte et en dehors des préconisations des professionnels de la santé ou de l'éducation.

Cet outil permettant la nécessaire continuité des soins, il reste intéressant de le proposer après évaluation et selon les préconisations d'usage (l'accord des parents reste un préalable indispensable).

Nous rappelons également que la nocivité des écrans dépend de ce que l'on en fait ; lors d'une séance de télésoin, l'enfant ne se trouve pas seul face à un écran mais bien en situation d'échange et de communication, ce qui reste très différent du temps d'écran que nous recommandons de diminuer (dessins animés, jeux vidéos, etc.).



Comment financer sa formation ?

Aurélie Josse, vice-présidente chargée de la Formation continue

“ La formation continue est essentielle pour les orthophonistes qui sont toujours volontaires pour mettre à jour leurs connaissances. Plusieurs financeurs peuvent compenser tout ou partie des frais d'inscription voire également la perte financière occasionnée par la fermeture du cabinet pour se rendre en formation. ”

Le Fif-PL

Remboursement des frais d'inscription engagés.

Plafond annuel	600 € 150 € en présentiel
Plafond journalier	75 € en e-learning dans la limite de 300 €/an (inclus dans les 600 € annuels)
Limite de nombre de jours	Aucune
Procédure	Faire la demande en ligne auprès du Fif-PL

Le FIF-PL dispose également de fonds spécifiques notamment pour :

les formations longue durée : - 100 heures de formation minimum ; - thèmes de formation entrant dans les critères de prise en charge 2023 de la profession ; - une prise en charge tous les 3 ans.	Prise en charge plafonnée à 70 % du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnel (pour les formations cœur de métier)
Participation à un jury d'examen ou de VAE	Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnel
Procédure	Faire la demande en ligne auprès du Fif-PL

<https://www.fifpl.fr/sites/default/files/documents/criteres/8690EO.pdf>

Il existe également des fonds spécifiques pour les formations des ORIFF-PL.





L'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC)

L'ANDPC fonctionne par périodes triennales, actuellement 2023-2025. Elle fixe des orientations prioritaires pour les formations sur cette période.

Les forfaits sont annuels, néanmoins 7 h doivent être consacrées à une EPP (Évaluation des pratiques professionnelles) durant la période 2023-2025.

L'enveloppe allouée au professionnel est répartie de la façon suivante pour la même formation :

	Compensation des frais d'inscription engagés	Indemnisation pour perte de ressources
Forfait horaire annuel	14 h	
Forfait journalier	38 €/heure pour les formations cognitives 49.4 €/heure pour les EPP	57 €/jour
Limite de nombre de jours	La limite est en nombre d'heures et non de jours	
Procédure	S'inscrire sur son espace <i>mondpc.fr</i>	

	Présentiel/Classe virtuelle		Non présentiel	
	Frais pédagogique (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)	Frais pédagogique (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)
Formation continue (FC)	38,00 €	57,00 €	19,00 €	28,50 €
Évaluation des pratiques professionnelles (EPP)	49,40 €	57,00 €	49,40 €	45,60 €
Gestion des risques (GDR)	49,40 €	57,00 €	49,40 €	45,60 €
Programme intégré (PI)				
- FC	38,00 €	57,00 €	19,00 €	28,50 €
- EPP ou GDR	49,40 €	57,00 €	49,40 €	45,60 €

Le forfait est limité à 14 h annuelles, soit 42 h sur la période triennale de 2023-2025. Cependant sur cette période de 3 ans, 7 h devront, a minima, être consacrées à de l'évaluation des pratiques professionnelles. Ainsi il existe un plafond de prise en charge des formations continues dites cognitives (FC) limité à 35 h sur la période triennale.

Pour les collègues qui s'installent en libéral en cours de période triennale (nouvelles diplômées, changement de mode d'exercice...), cette limite est de 21 h entre 2024 et 2025 pour toute installation en 2024 et il n'y a pas de limite pour le financement des formations continues dites cognitives lors d'une installation en 2025.

- Pour rappel, pour valider son obligation de formation DPC, il convient de suivre une formation continue dite cognitive
- et une évaluation des pratiques professionnelles (ou de la gestion des risques, mais l'offre reste inexistante en
- orthophonie) entre 2023 et 2025.





☰ Le crédit d'impôt formation du chef d'entreprise

Vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt lorsque vous vous formez, dans la limite de 40 h / an. Le forfait horaire est indexé sur le Smic. Il est doublé depuis 2022.

Ce crédit d'impôt est accessible sur déclaration justifiable par les attestations de présence aux formations.

Pour cela vous devez renseigner dans votre déclaration 2035, le nombre d'heures de formations suivies.

La règle de calcul est la suivante :

le nombre d'heures passées en formation (dans la limite de 40 heures) x le taux horaire du Smic (selon le taux en vigueur au 31 décembre de l'année au titre de laquelle le crédit d'impôt est calculé).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, ce calcul a été doublé : la nouvelle règle de calcul valable jusqu'au 31 décembre 2024 est la suivante : **40 h maximum x 11.07 x 2 = 886 € maximum**

Le montant doit également être reporté et renseigné dans votre déclaration personnelle 2042, dans la case 8WD.

☰ Déduction de vos frais de formation

Dans tous les cas, vous pouvez déduire vos frais de formation sur votre déclaration 2035 si vous êtes au régime de la déclaration contrôlée.

Retrouvez la liste des formations des organismes de formations syndicaux sur le site de la FNO :
<https://orthophonistes.fr/liste-des-formations/>



Merci aux représentant·es syndicales et syndicaux de faire vivre ces nombreux organismes !



Comment financer sa formation ?

Le Fif-PL

(Fonds interprofessionnel de formation des professionnels libéraux)

Aurélié Josse, vice-présidente chargée de la Formation continue

Le **Fif-PL** a été créé à l'initiative de l'UNAPL (Union nationale des professions libérales) et concerne toutes les professions libérales affiliées à l'UNAPL.

Il est financé par la CFP (Contribution à la formation professionnelle), prélevée par l'Urssaf à hauteur de 0,25 % du plafond annuel de la Sécurité sociale, soit 116 € en 2024.

Suite au paiement de cette contribution, une attestation est remise au professionnel. Elle reste valable jusqu'à la réception de la nouvelle attestation, y compris durant l'année N+1.

Pour être éligible à une prise en charge par le Fif-PL, les formations présentiellees ou en e-learning asynchrone doivent répondre à des critères pédagogiques et

réactionnels précis : chaque année, la liste des formations agréées est accessible sur le catalogue en ligne du Fif-PL.

La prise en charge est plafonnée à 150 € par jour (dans la limite des frais engagés), limitée à 600 € par an.

Les classes virtuelles sont considérées comme des formations présentiellees (formations synchrones) et finançables avec le budget de 600 € annuels, dans les mêmes conditions que les formations présentiellees.

Les formations e-learning asynchrones peuvent bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 75 € par jour, limitée à 300 € par an **inclus dans le budget annuel de 600 €.**

Le site du Fif-PL recense les formations via son catalogue de formations.

<https://catalogue-formations.fifpl.fr/catalogue/orthophonistes/25>





<p>Fonds à gérer de la profession : formations « cœur de métier »</p>	<p>Prise en charge au coût réel plafonnée à 150 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnelle</p> <p>DONT prise en charge plafonnée à 75 € par jour, limitée à 300 € par an et par professionnelle pour des formations e-learning asynchrones</p>	
<p>Fonds spécifiques (en supplément des fonds à gérer)</p>	<p>Formation longue durée (100 h minimum)</p>	<p>Prise en charge plafonnée à 70 % du coût réel de la formation, limitée à 2 500 € par professionnelle et à une prise en charge tous les 3 ans</p>
	<p>Participation à un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience</p>	<p>Prise en charge plafonnée à 200 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnelle</p>
	<p>Fonds ONIFF-PL et ORRIFF-PL (formations dispensées dans le cadre de dépôt de dossiers collectifs) :</p>	<p>Pour les formations avant la création d'entreprise : aide à l'installation et à la création ou reprise d'entreprise = prise en charge plafonnée à 250 € par jour, limitée à 5 jours par an et par professionnelle</p> <p>Pour les formations après la création d'entreprise : prise en charge plafonnée à 250 € par jour, limitée à 2 jours par an et par professionnelle</p>

L'agrément d'une formation par le Fif-PL permet la prise en charge de tout ou partie des frais pédagogiques, sur présentation des pièces justificatives.

Pour bénéficier de cette prise en charge : le dépôt du dossier doit être fait par l'orthophoniste sur la plateforme du Fif-PL (site www.fifpl.fr) dans l'espace adhérent **au plus tard 10 jours calendaires après le premier jour de la formation** (code Naf : 8690 EO).

En cliquant sur la formation choisie dans le catalogue en ligne, le dossier de demande de prise en charge sera généré et pré-rempli. Il est également possible de déposer une demande directement sur le site du Fif-PL en se munissant de l'attestation de versement à l'Urssaf (ou attestation d'affiliation pour les professionnelles nouvellement installés), du Rib, du programme de la formation, du devis ou de la convention de formation et dans un second temps de l'attestation de présence et de règlement.

En cas d'annulation de la participa-

tion de l'orthophoniste à la formation, de sa part ou de celle de l'organisme de formation, il convient de faire les démarches pour annuler la demande auprès du Fif-PL afin d'éviter de bloquer les fonds à la fois pour l'orthophoniste à titre personnel et mais aussi pour la profession.

À noter : une orthophoniste ne peut prétendre à une prise en charge financière concomitante de la part de l'ANDPC et du Fif-PL.

Le Fif-PL peut également financer des formations longues (100 h minimum), la participation à un jury d'examen ou de validation des acquis de l'expérience (VAE). La demande se fait par l'orthophoniste sur la plateforme en ligne Fif-PL.

L'orthophoniste peut également bénéficier de fonds spécifiques plafonnés à 250 €, limités à 2 jours/an/professionnel pour aborder, par exemple, l'aide à l'installation, la création et la reprise d'entreprise.

Il est ainsi possible de se rapprocher des ORIFF-PL (Office régional d'information, de formation et de formalités des professions libérales) en région pour connaître leurs programmes.



Comment financer sa formation ?

© Jihkes/Adobe Stock



Aurélie Josse, vice-présidente chargée de la Formation continue

Le DPC (Développement professionnel continu)

Le **DPC** a été instauré par la loi HPST et modifié ensuite par la loi de modernisation de notre système de santé (janvier 2016). Il est géré par l'ANDPC (Agence nationale du DPC) et promeut la formation continue des professionnels de santé, tous soumis à cette obligation quel que soit leur mode d'exercice.

L'obligation est triennale : sur une période de 3 ans définie par l'ANDPC, chaque orthophoniste devra donc avoir accompli 2 actions de DPC, dans deux des trois domaines suivants :

- formation cognitive ;
- évaluation des pratiques professionnelles (EPP) ;
- gestion des risques (GDR).

À l'heure actuelle des parutions de formations, les orthophonistes ne sont pas concernés par la gestion des risques.

Pour pouvoir bénéficier d'un financement par l'ANDPC, il faut que la formation réponde à différents critères (orientations nationales notamment) et qu'elle soit enregistrée sur le site de l'ANDPC par l'organisme qui la propose.

La période triennale actuelle s'étend de 2023 à 2025.



© Good Studio/Adobe Stock

Prise en charge prévue par l'ANDPC

	Présentiel/Classe virtuelle		Non présentiel	
	Frais pédagogiques (Part ODPC*)	Indemnisation (Part PS*)	Frais pédagogiques (Part ODPC)	Indemnisation (Part PS)
Formation continue (FC)	38,00 €	57,00 €	19,00 €	28,50 €
Évaluation des pratiques professionnelles (EPP)	49,40 €	57,00 €	49,40 €	45,60 €
Gestion des risques (GDR)	49,40 €	57,00 €	49,40 €	45,60 €
Programme Intégré (PI) - FC EPP ou GDR	38,00 €	57,00 €	19,00 €	28,50 €
	49,40 €	57,00 €	49,40 €	45,60 €

* ODPC : Organisme de développement professionnel continu

* PS : Professionnel de santé

Si l'obligation est triennale, le budget est quant à lui annuel : le professionnel a donc la possibilité d'utiliser l'enveloppe financière indiquée plus haut chaque année.

Par ailleurs, en parallèle d'un financement total ou partiel des frais pédagogiques versés à l'organisme de formation, l'orthophoniste bénéficie également d'une indemnisation du temps passé en formation. Les différents montants sont décrits dans le tableau ci-dessus.



À partir de 2023, des plafonds triennaux de prise en charge de formation cognitive ont été fixés : sur les 42 heures financées durant la période 2023-2025 (14 h par année), jusqu'à 35 heures de budget pourront être utilisées en formation cognitive. Au-delà, les 7 h restantes seront forcément dédiées à l'EPP ou la gestion des risques. Le professionnel qui le souhaite peut par contre utiliser plus de 7 h sur son budget pour se former en évaluation des pratiques professionnelles.

Ainsi un(e) orthophoniste qui a utilisé en formation continue cognitive ses budgets 2023 et 2024, ne pourra pas utiliser ses 14 h de budget 2025 en formation continue cognitive : seules 7 heures pourront être utilisées en formation continue, les 7 h restantes pouvant être mobilisées pour de l'EPP.

L'orthophoniste en libéral qui souhaite participer à une formation dans le cadre du DPC doit s'inscrire sur le site mondpc.fr **impérativement avant le début de la formation**. Cette inscription n'est effective qu'une fois validée par l'organisme de formation. Les orthophonistes salarié(e)s doivent se rapprocher de leur employeur pour les inscriptions en DPC.



Développement professionnel continu (DPC)

Période triennale 2023-2025

Obligation de suivre 2 types de formation parmi les 3

Quels types ?

- Formation cognitive (FC)
- Évaluation des pratiques professionnelles (EPP)
- Gestion des risques (GDR)
- Programme intégré mixant FC-EPP ou GDR

Quels formats ?

- Présentiel ou classe virtuelle synchrone
- Non présentiel
- E-learning asynchrone
- Mixte



Quelles méthodes ?

FC	EPP	GDR
<ul style="list-style-type: none"> - Formation présentielle - Formation en ligne ou e-learning - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - Audit clinique - Staffs d'une équipe médico-soignante et groupes d'analyse des pratiques - Formation en ligne ou e-learning - Vignettes cliniques - ... 	<ul style="list-style-type: none"> - À ce jour l'offre en orthophonie est très restreinte

Quelles thématiques ?

En fonction des orientations prioritaires de l'ANDPC

Agence nationale du Développement Professionnel Continu
Engagée pour un DPC de qualité

Nous connaître ▾ Le DPC ▾ Actus & Presse ▾ Rejoignez l'Agence ▾ Aide & Contact ▾ Vous êtes ▾ **ACTIONS DE DPC**

Agence nationale du DPC : installation du Haut conseil du DPC

Professionnels de santé : votre espace connecté fait peau neuve

Étudiante, orthophoniste puis doctorante en orthophonie bientôt une réalité ?

INTERVIEW de Hélène Massis

Propos recueillis par Frédérique Brin-Henry, orthophoniste et docteure ès sciences du langage, chargée de mission identité professionnelle et recherche

“ L'ensemble des organisations représentant l'orthophonie défend depuis très longtemps la création d'un 3^e cycle en orthophonie, permettant d'accéder directement à un doctorat. Des docteurs orthophonistes, il y en a beaucoup, tous et toutes ont pu s'engager dans un parcours doctoral grâce à leur pugnacité et leur capacité à faire valoir leurs acquis et leurs compétences. Hélène partage avec nous son témoignage. ”



Comment t'es venu cet intérêt pour la recherche ?

Je me rappelle avoir toujours eu la passion de la recherche. Je suis loin d'être la seule dans ce cas et je partage cet intérêt avec beaucoup de mes consœurs et confrères. Je me souviens le jour de mon oral d'admission à Paris quand, à la fin de celui-ci, on m'a posé la question à propos de ma motivation et de mon objectif professionnel. Je ne pouvais pas vraiment choisir une discipline précise tant tout m'intéressait dans le champ de l'orthophonie, mais j'ai évoqué que je souhaitais poursuivre en doctorat. Les yeux de l'un des membres du jury s'étaient mis à pétiller et un échange court mais passionné a suivi. Je me suis sentie encore plus déterminée

à poursuivre en recherche en sortant de l'épreuve !

Sauf que le chemin n'est pas tout tracé. C'est ce qu'on apprend durant les nombreux cours que nous suivons. Les professeurs qui ont reçu un grade de docteur sont encore rares et spécialisés dans un domaine. Hélas le doctorat en orthophonie n'existe pas encore en France, même si les sciences orthophoniques font l'objet de recherches dans beaucoup de laboratoires et d'universités.

Quand on a la passion de la recherche, on ne se décourage pas. Ces docteurs que nous rencontrons lors de notre formation nous montrent la voie à suivre. L'enjeu pour moi était de choisir un sujet,

un objet de recherche. Mais comme dans toute bonne histoire, c'est une affaire de rencontre. En deuxième année, sans idée particulière, je me suis rapprochée d'une professeure qui présentait ses travaux sur le positionnement lingual chez les Japonais apprenant le français.

Il faut toujours manifester son intérêt, de façon même très candide. C'est comme toutes ces petites graines que l'on sème au décours de sa vie. Soudain, l'une d'elles germe et des opportunités dont on n'aurait pas soupçonné l'existence nous sont offertes. Cette professeure, ravie de ce premier contact a accepté plus tard de diriger mon mémoire puis de devenir, au risque de tout révéler avant la fin, ma directrice de thèse.



Comment as-tu préparé ton projet de thèse ?

J'ai donc poursuivi mon cursus et mis en œuvre ce qu'il fallait pour intégrer le troisième cycle. Il m'a fallu notamment suivre une formation supplémentaire en recherche qui, à l'école de Paris, est proposée en parallèle de la dernière année d'orthophonie. Ce n'était pas une étape évidente du fait du surcroît de travail mais le passeport donné au terme de la formation en vaut la peine. Il s'agit ici d'un double cursus avec obtention d'un autre master (mention recherche).

Sans avenir précis dans le domaine de la recherche, j'ai obtenu mon diplôme d'orthophoniste, félicitée pour la recherche que j'ai menée avec une collègue. La réception a été moins bonne du côté du

master Recherche. L'accès au troisième cycle a semblé s'effondrer avec des résultats très décevants. Mais, suivant l'exemple de mes rencontres avec des orthophonistes ayant obtenu leur doctorat sans avoir suivi ce parcours complémentaire, je suis restée convaincue que la route ne devait pas nécessairement s'arrêter là.

L'été suivant l'obtention de mes diplômes, j'ai tenté de contacter de nombreux potentiels directeurs de thèse et notamment à l'étranger, où le doctorat en orthophonie est possible. J'ai eu beaucoup de réponses. Surtout négatives. Mais une professeure m'a tout de même proposé une rencontre. Alors que la pandémie de

la Covid prend de l'ampleur, notre visio s'achève sur un « Oui, je vais voir comment faire pour que vous puissiez intégrer notre université ». La professeure est alors au courant de mes résultats décevants du master Recherche, mais préfère « prendre en compte ceux d'orthophonie, plus révélateurs du travail constant pour avoir de bons résultats ». Elle me propose des candidatures de bourses, d'avancer de l'argent si nécessaire, de mettre mon nom sur un article pour améliorer mon dossier en vue de la demande de bourse, un potentiel travail pour mon compagnon... Le Canada à bras ouverts. Mais la pandémie a finalement fermé toutes les frontières. Et ça a duré.





Comment es-tu finalement parvenue à tes fins ?

Je me suis intéressée à d'autres graines qui ont germé et je suis partie m'installer en libéral, le temps de voir comment la pandémie allait évoluer. Mais elle a vraiment duré, et a compliqué les rapports internationaux reculant toute échéance de sortie de territoire. Ce projet naissant d'effectuer une thèse à Ottawa est doucement tombé à l'eau.

Durant ce temps, j'ai régulièrement revu mon ancienne directrice de mémoire qui me motivait à continuer en thèse mais je ne pouvais pas me permettre de poursuivre sans financement. Il s'est passé alors trois ans de travail clinique où je me suis énormément épanouie dans ma pratique orthophonique. J'ai notamment développé une activité ORL plus poussée dans mon emploi salarié en intégrant

la prise en charge des paralysies faciales et des laryngectomies en plus de la voix. Je me suis construit une patientèle très variée que j'ai pu partager avec une collègue/amie dans notre cabinet. La tête dans la pratique clinique à profiter du grand panel de formations.

Mais si la foudre ne frappe pas deux fois au même endroit, le destin, lui, fait bien ce qu'il veut. Tout s'est soudainement interrompu lors d'un tirage au sort. J'ai dû prendre la fonction de jurée d'assises. Après deux affaires, j'ai dû siéger pour un procès de 3 jours en tant que jurée titulaire. Je me suis sentie complètement happée par cette expérience qui m'a totalement extraite et coupée de mon activité professionnelle. C'est dans ces moments suspendus où l'on se replonge dans des

réflexions sur ce qu'on a pu entreprendre pour suivre différents chemins dans la vie. Le soir même, je consulte machinalement mes mails, et comme un signe, mon ancienne directrice de mémoire m'informe de l'ouverture d'un poste de doctorant pour une recherche financée par un projet ANR (Agence nationale de la recherche). Cette proposition de poste reprend en grande partie le travail que j'avais effectué lors du mémoire. « Tu serais un profil idéal ». En effet, c'est trop beau pour être vrai.

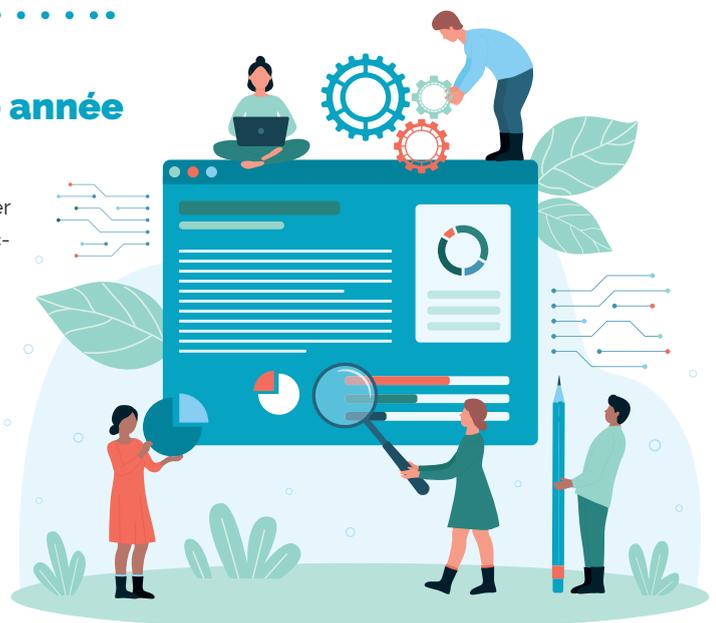
Tempête de réflexion, doute sur mes capacités, rencontre avec mon ancienne directrice, soutien du compagnon, vote positif de l'entourage... j'ai candidaté. Trois personnes ont postulé. Il faudra attendre un mois pour la réponse. Et elle a été positive.



Comment s'est passée ta première année en doctorat ?

J'ai abandonné la stabilité de mon exercice libéral pour préparer ma nouvelle rentrée à l'université, mais cette fois en tant que doctorante. Il a été compliqué de trouver une nouvelle orthophoniste pour prendre ma suite et la fermeture de mon activité a été particulièrement pénible émotionnellement... mais j'ai fait ma rentrée en septembre, le sourire aux lèvres dans le laboratoire.

Je finis aujourd'hui ma première année et je constate désormais que le chemin détourné que j'ai suivi est loin d'être rare dans la profession et parfois contraint par une nécessité de formation supplémentaire. J'ai dû rattraper mon niveau en statistiques notamment, et en codage. Mais sinon, je ne me sens pas moins capable qu'un autre doctorant fraîchement sorti du master spécialisé dans mon domaine de recherche..



© Flash Vector/Adobe Stock



Que nous enseigne ce parcours ?

Ce témoignage et nos échanges montrent combien il est inacceptable que l'accès à la recherche soit si complexe pour les orthophonistes formés en France. Le grade master délivré à la suite de la formation en orthophonie permet en théorie de candidater directement pour un doctorat*. Malheureusement, en l'absence d'un cursus dédié, les universités et les laboratoires exigent souvent un complément de formation disciplinaire... Heureusement que des orthophonistes, déjà dans le milieu de la recherche qui

reconnaît les nombreuses qualités et compétences des orthophonistes, sont dans la dynamique d'ouvrir la porte à la nouvelle génération.

Il est essentiel que les orthophonistes puissent bénéficier d'une évolution de carrière vers des métiers de la recherche dédiés aux sciences orthophoniques. Il est crucial que les pratiques et les modèles théoriques en orthophonie puissent être rendus visibles de façon cohérente et organisée. Enfin il est important que les

progrès scientifiques au bénéfice des patients, instaurés et mis en œuvre par les orthophonistes, puissent être documentés et largement distribués.

Ensemble, universités, laboratoires de recherche, sociétés savantes et centres de formation, organisations représentatives de la profession, étudiants et doctorants, nous avançons dans cette voie d'ouverture d'un 3^e cycle en orthophonie en France, à l'instar de ce qui est déjà en place dans d'autres pays d'Europe et du monde.

** Voir arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat. En effet, l'article 11 stipule : « Pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche. »*

La FNO met à disposition des documents concernant le doctorat et l'ouverture du 3^e cycle en orthophonie en France (vadecum, synthèse)

Vademecum



ORTHOPHONIE

Identité professionnelle et expertise

Frédérique Brin-Henry, chargée de mission identité professionnelle et recherche

“ La célébration des 60 ans du statut légal de l'orthophonie française s'est tenue au Sénat le 14 juin dernier. Chaque participant a reçu une copie du livre Orthophonie : identité professionnelle et expertise. ”

Ce livre est issu du projet « Identité professionnelle en orthophonie : aspects historiques et expertise (Ipohe) », financé par le Collège français d'orthophonie (CFO-CNP) entre 2020 et 2022. Ce projet réunissait un consortium pluridisciplinaire d'experts en orthophonie et en sciences humaines et sociales, qui ont plongé dans une exploration historique, épistémologique, et scientifique dans l'essence même de l'orthophonie.



Photos : Géraldine Hilaire-Debove, Frédérique Miller, Marianne Woolven, Frédéric Pasquet et Frédérique Brin-Henry, 14 juin 2024

Les discussions se sont organisées autour de la définition des compétences spécifiques de l'orthophoniste et de l'expertise en orthophonie. Les questions suivantes ont été abordées :

- Comment l'orthophonie se définit-elle au regard des autres disciplines scientifiques, des autres professionnels de santé et de l'éducation et en tant que telle ? Quel regard porte la société sur cette identité professionnelle ?
- Quels ont été les jalons de l'histoire de l'orthophonie ? Comment la discipline s'est-elle structurée et en regard des autres champs de la santé ?
- Quels sont les écrits, les documents visibles, les objets matérialisant l'expertise des orthophonistes, comment ces professionnels s'en servent et se les approprient ?



Le diagramme suivant illustre les axes initialement pressentis, et qui ont été adaptés au cours des deux années de travaux.



Ce schéma illustre trois axes portant l'expertise et les compétences de l'orthophoniste. Tout d'abord, l'orthophoniste utilise son expertise au bénéfice du patient d'un point de vue

clinique, en mobilisant ses connaissances, en élaborant une réflexion diagnostique et thérapeutique avec le patient. L'orthophoniste articule des soins grâce au raisonnement

clinique et à sa capacité à valoriser l'interdisciplinarité et l'information autour des pathologies du langage, de la communication et des pathologies du langage.

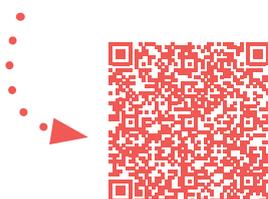
Par ailleurs, l'orthophoniste exerce des compétences contribuant à l'engagement du patient dans sa santé (patient-partenaire), et peut jouer un rôle de facilitateur pour la citoyenneté et les trajectoires des personnes en situation de handicap de communication, lui permettant ainsi de construire ou conserver son droit à l'expression (notamment de son consentement). Enfin, l'orthophoniste est l'expert de sa propre compétence, grâce au regard porté sur lui-même, sur sa communauté scientifique et clinique.

Une journée d'étude sur ces sujets s'est tenue en 2022, et nous avons eu envie de proposer des chapitres accessibles et largement diffusables autour de 4 thèmes consacrés à l'orthophonie : la formation, la pratique, l'expertise, et la socio-histoire. Le livre a pour objectif de proposer des outils de réflexion qui mettent en lumière la spécificité de cette profession

essentielle, contribuant ainsi à la juste reconnaissance des sciences orthophoniques. L'identité professionnelle, pierre angulaire de la pratique orthophonique, modèle la façon dont les orthophonistes perçoivent leur rôle et interagissent avec leurs patients.

La table ronde qui s'est tenue le 14 juin a permis de présenter le projet Ipohe et les chapitres du livre *Orthophonie : identité professionnelle et expertise*, qui est téléchargeable gratuitement aux formats e-pub¹ ou pdf.

<https://www.college-francais-orthophonie.fr/ipohe-identite-professionnelle-de-lorthophoniste-aspects-historiques-et-expertise/>



Les échanges interdisciplinaires, et les débats avec les intervenants et la salle mettent en évidence les conclusions pour les sciences orthophoniques, discipline scientifique synthétisant harmonieusement des modèles théoriques émanant des sciences humaines et sociales et biomédicales.

Le lancement de ce livre a été l'occasion de rappeler le besoin de plus en plus urgent d'un 3^e cycle en orthophonie, permettant l'accès direct et facilité vers le doctorat en sciences orthophoniques. Ce doctorat est devenu primordial pour la valorisation des travaux effectués sur les pathologies orthophoniques, et doit mobiliser tous les efforts institutionnels à l'échelle de l'université comme des ministères. L'ensemble des partenaires du projet Ipohe en sont convaincus.

¹ https://www.decitre.fr/ebooks/orthophonie-9782807358348_9782807358348_2.html



Pour gérer votre cabinet EN BONS TERMES,
c'est simple...
 nous avons tout mis dedans !



le logiciel orthophoniste
qui va vous faire gagner du temps



SESAM Vitale



Complet
& performant



Simple & intuitif



Hotline 6/7



VEGA mobile 3



CLICKDOC Pro
agenda en ligne

PLUS DE
48000
 UTILISATEURS

vega-logiciel.fr



bienvenue@vega-logiciel.fr
04 67 91 27 86

photo:LigneBionche.net / ©AobeeStock



L'illettrisme en recul en France !

Aurélien Bresson, vice-président chargé de la prévention et de la promotion de la santé, orthophoniste en Grand Est

“ Les chiffres de l'illettrisme, publiés par l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) en avril 2024 étaient fortement attendus. Ils mettent en avant un recul de l'illettrisme depuis 2011 et traduisent les avancées en matière de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme. La Fédération nationale des orthophonistes en tant qu'actrice et partenaire historique de l'ANLCI (Agence nationale de lutte contre l'illettrisme) a pris part à ce recul. ”

L'illettrisme et l'illectronisme

L'illettrisme désigne une situation qui concerne des personnes, qui ont été scolarisées en langue française et qui, arrivées à l'âge adulte, ne parviennent pas pour autant à être autonomes avec l'écriture, la lecture, avec les outils numériques dans des situations simples de la vie quotidienne.

L'illectronisme est la situation d'un adulte ne maîtrisant pas suffisamment les usages des outils numériques usuels pour accéder aux informations, les traiter et agir en autonomie dans la vie courante.

« Quand la parole se libère, il faut écouter. C'est une étape, les progrès suivent vite. »

Illettrisme, en parler pour avancer.
Journées nationales d'action contre l'illettrisme.
Vous aussi, témoignez : [#enparlerpouravancer](#) 0 800 11 10 35 Service à votre écoute

ANLCI
Agence nationale de lutte contre l'illettrisme

Des chiffres en recul



Selon l'enquête Insee-ANLCI, « Formation tout au long de la vie » réalisée en 2022, 4 % des personnes âgées de 18 à 64 ans sont en situation d'illettrisme¹ soit 1 400 000 personnes. Cette tendance est en forte baisse car ce taux est passé de 7 % en 2011 à 4 % en 2022.

Cette évolution s'explique en partie par l'effet de génération (les plus âgés sont historiquement plus concernés en raison de scolarités plus courtes et d'un niveau de diplôme inférieur). C'est également le fruit d'une politique volontariste

marquée par la création d'une agence dédiée spécifiquement à cette lutte (l'ANLCI) et à la coordination de tous les partenaires qui ont eu un rôle capital dans cette cause.

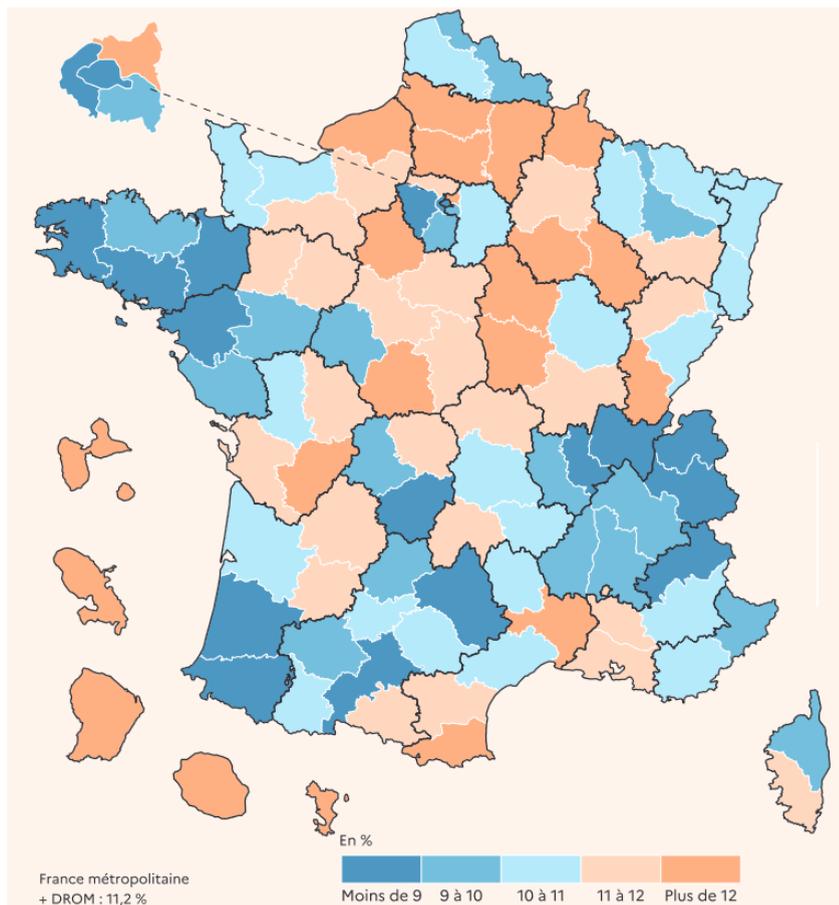
Cette enquête permet également de mettre en avant que 10 % des personnes âgées de 18 à 64 ans éprouvent des difficultés dans les domaines fondamentaux de l'écrit. 12 % de ces personnes sont en difficulté avec le calcul et 6 % sont considérées comme étant en situation d'innomérisme.

* Source Insee-ANLCI, module « compétences » de l'enquête « formation tout au long de la vie », 2022-2023

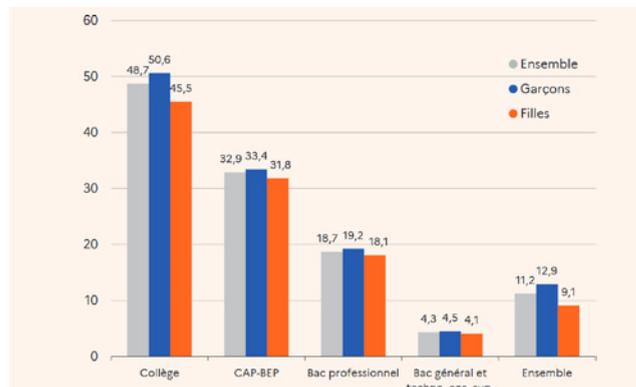
15 % de la population âgée de 15 ans ou plus est touchée par l'illectronisme, les populations les plus concernées sont les plus âgés et les moins diplômés. En tout, 28 % des personnes ont des capacités faibles dans le domaine du numérique, c'est-à-dire qu'il leur manque au moins une compétence de base (recherche d'information, communication, usage de logiciels, protection de la vie privée, résolution de problèmes).

La DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) reprend les chiffres issus de la JDC (Journée défense et citoyenneté) en 2023. On note de grosses disparités selon les territoires et selon la scolarisation. Dans les QPV (quartiers prioritaires de la ville) et les outre-mers, le taux de personnes en situation d'illettrisme est multiplié par trois.

Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le département



Cette situation est fortement liée au niveau de diplôme. En effet, plus du tiers des personnes peu ou pas diplômées rencontrent des difficultés à l'écrit comme en calcul.



Pourcentage de jeunes en difficulté de lecture selon le type de scolarité et le sexe (source DEPP 2023)

Les orthophonistes, dans leur pratique quotidienne de soins, dans les actions de prévention menées, ou encore dans l'engagement dans les missions menées en partenariat avec l'ANLCI, ont œuvré au recul de l'illettrisme.

Environ 20 % des jeunes adultes en situation d'illettrisme présentent une dyslexie. Il est nécessaire de repérer les troubles des apprentissages sous-jacents à une situation d'illettrisme, de les orienter le plus précocement possible et de former les professionnelles de l'enseignement et de l'éducation.

C'est le but de la plaquette FNO-ANLCI, remise à jour fin 2023 « Illettrisme - troubles spécifiques des apprentissages : avoir les idées claires face aux idées reçues ».

<https://www.anlci.gouv.fr/ressources/illettrisme-et-troubles-specifiques-du-langage/>



Une invitation à poursuivre les efforts

Ces résultats sont encourageants pour tous les acteurs et actrices de la lutte contre l'illettrisme. Cependant ils doivent encore être affinés par les résultats de l'enquête de l'observatoire de l'illettrisme et de l'illectronisme qui devraient être publiés fin 2024.

Ces nouveaux indicateurs préciseront le profil des personnes concernées (âge, genre, lieu de vie, situation professionnelle, etc.)

et mettront en lumière les disparités entre les territoires, le cumul de difficultés, les problématiques liées aux démarches en ligne...

Il est essentiel de pouvoir intensifier les efforts sur les territoires les plus fragiles et auprès des personnes non couvertes par l'enquête Insee, notamment les personnes détenues, les gens du voyage, les personnes vivant dans des structures collectives...

Les journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI)

« En parler, être écouté, ça m'a libéré, ça m'a boosté. »



Illettrisme, en parler pour avancer.

Journées nationales d'action contre l'illettrisme.

Vous aussi, témoignez : [#enparlerpouravancer](https://twitter.com/enparlerpouravancer)

0 800 11 10 35

0800 11 10 35

Service client

En français

ANLCI
Agence nationale
de lutte contre l'illettrisme

Chaque année les JNAI sont l'occasion de mettre en avant les actions et axes prioritaires pour la lutte contre l'illettrisme.

La 11^e édition des Journées nationales d'action contre l'illettrisme (JNAI) se tiendra du 8 au 15 septembre et apportera un éclairage sur la nouvelle photographie de l'illettrisme et de l'illectronisme en France en 2024, avec la publication de nouvelles données.

Les orthophonistes sont invités à prendre part à ces journées en participant notamment aux actions de prévention menées dans leur région par les 55 associations de prévention en orthophonie et pouvant être labellisées « Agir ensemble contre l'illettrisme » !

En agissant dès la naissance, la prévention primaire en orthophonie a pour but de donner les bons réflexes aux parents, d'acculturer le plus tôt possible les enfants au monde de l'écrit, de permettre la maîtrise du langage oral qui est un facteur essentiel pour la construction du langage écrit et ainsi de lutter contre l'illettrisme, l'innumérisme et l'illectronisme.

Pré-programme de formations 2025

📺 Présentiel 📺 Classe virtuelle 🔄 Mixte



FORMATIONS TRANSVERSALES

Les pratiques de groupe en orthophonie
12-13 juin 2025, Amy Jouberton

De l'approche préventive en orthophonie au bilan de prévention et d'accompagnement parental
Laure Lelièvre

La cognition sociale : une approche cognitive de la communication au cœur de la pratique orthophonique
10-11 octobre, Sonia Michalon

La gestion comptable du cabinet de l'orthophoniste libérale-e :
 • Bien démarrer en comptabilité
 • Comprendre et établir les comptes annuels et la 2035
 • Anticiper et équilibrer son activité
Jean-Michel Gaston-Conduite

Du compte-rendu de bilan orthophonique à l'article scientifique : l'essentiel des écrits professionnels et scientifiques en orthophonie
16 mai 2025, Frédérique Brin-Henry

LANGAGE ORAL, COMMUNICATION ET FLUENCE

La prise en soins du bégaiement
10-11 juin et 16 septembre 2025, Amy Jouberton

La compréhension : évaluation et intervention
3-4 avril et 26-27 juin 2025, Gilles Leloup

La prise en soins des troubles lexicaux
Anne Bragard

LANGAGE ÉCRIT ET APPRENTISSAGES

Évaluation et prise en soins en cognition mathématique
10-11 avril 2025 et 19-20 juin 2025, Caroline Denis-Faerber

Les outils numériques de compensation du langage écrit
Valérie Lemeunier

Le langage écrit : Les Recommandations de Bonne Pratique d'Évaluation, de Prévention et de Remédiation des troubles du langage écrit chez l'enfant et l'adulte
Nouveauté

NEUROLOGIE

Les aphasies primaires progressives
7-8 mars 2025, Véronique Sabadell

Nouveauté
 La réhabilitation de la mémoire épisodique
19-20 septembre 2025, Véronique Sabadell

Prise en charge précoce de l'AVC
Anais Richard et Amandine Chanaud, Frédérique Brin-Henry

Les fonctions exécutives chez l'adulte
Emilie Query

Communication et intervention orthophonique dans la maladie d'Alzheimer
22-24 janvier 2025, Sonia Michalon

L'évaluation dans le cadre du vieillissement et des troubles neurocognitifs
22-24 mai 2025, Sonia Michalon

Dysphagies neurogériatriques : évaluer, réadapter, gérer les risques et former les équipes
5-8 février 2025, Virginie Ruglio

Alzheimer et sensorialité : prise en soins orthophoniques des troubles de l'oralité alimentaire et de la dénutrition
Emilie Lorrain

ORL

Bilan et rééducation orthophonique dans le cadre d'une chirurgie des voies aéro-digestives supérieures (VADS)
24 et 25 janvier 2025, Yasmine Bouallouche

Déclin auditif et cognitif : évaluation et rééducation du sujet presbyacousique
Emmanuèle Amber-Dahan

Trouble du Traitement Auditif : rôle de l'orthophoniste
Isabelle Rouillon, Aude De Lamaze

Oser intervenir auprès de l'enfant sourd
4-5 juillet : visio / 12-13 décembre 2025 : présentiel
Théodora de Bollardière, Aude de Lamaze

HANDICAP/TSA

La Communication Alternative et Augmentée (CAA) Développementale : Un outil pour l'orthophoniste
Albane Plateau

Spécificités de l'évaluation orthophonique chez l'enfant et l'adolescent porteur de troubles du spectre de l'autisme
30-31 janvier 2025, Julie Fombonne

Spécificités de l'intervention orthophonique chez l'enfant et l'adolescent porteur de troubles du spectre de l'autisme
27-28 mars 2025, Julie Fombonne

Troubles alimentaires pédiatriques et troubles du spectre de l'autisme, orallité de l'enfance à l'âge adulte
25-26 septembre 2025, Julie Fombonne





Pré-programme de formations 2025

Présentiel Classe virtuelle Mixte

Fonctions oro-myo-faciales, oralité et dysphagie

Les troubles alimentaires pédiatriques : regards croisés gastro-pédiatrie/orthophonie

Emeline Lesecq, Arnaud Lalanne, Audrey Lecouffe

Les troubles des fonctions oro-myo-faciales et de l'oralité : comment organiser la prise en soin du nouveau-né vulnérable dans une démarche de partenariat parent-orthophoniste?

Marie-Pierre Bocquet Amanieu, Delphine Vissac

Quand la mâchoire dysfonctionne ! : Rééducation orthophonique des troubles de l'appareil manducateur d'origine fonctionnelle traumatique ou chirurgicale chez l'enfant et l'adulte

Frédéric Martin

Handicap complexe et alimentation : de l'évaluation à l'accompagnement de la personne et de ses aidants

Laura Licart

Comment rééduquer une paralysie faciale

Frédéric Martin, Luna Denoix

Évaluer et rééduquer les fonctions oro-myo-faciales et l'oralité en orthophonie

Christophe Rives, Frédéric Martin

FORMATION DE FORMATEURS

Formation de formateur/s/facilitateur d'un Groupe d'Analyse des Pratiques professionnelles (GAP)

Yolaine Latour

Formation de formateurs

14 mars et 28 mars 2025, Lucie Briatte

ÉVALUATION DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

2

GROUPE D'ANALYSE DES PRATIQUES (GAP)

GAP Surdité pédiatrique

Aude De Lamazs, Théodora de Bollarière

GAP éthique : fixer objectifs de rééducation

Camille Leifèvre

GAP accompagnement et entretiens parentaux

Yolaine Latour

GAP éthique et relation patient

Mirabelle Kerlan

GAP Langage écrit

AUDIT CLINIQUE

Pratiques réflexives autour de la prise en soins orthophoniques des troubles du langage écrit chez l'enfant. Recommandations de Bonne Pratique d'évaluation, de prévention et de la remédiation

DÉCOUVREZ PROCHAINEMENT...

3

...dès le premier semestre 2025 :

- Nos **5 nouveaux** e-learning
- Des formations en **interprofessionnalité**
- Des formations de **formateurs en structures**
- Des formations à la **Réunion** et en **Guyane**
- Le **congrès fédéral** de la FNO en **Guadeloupe** (fin mai 2025)

Les inscriptions ouvrent le 30 septembre à 12h00.

Pour les salariés-es qui souhaiteraient effectuer une demande auprès de leur employeur et qui auraient besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par mail à contact@fnoform.fr

Pour toute autre question, vous pouvez joindre **FNOForm** au numéro de téléphone suivant : **01 44 63 88 86** (permanence les mardis et jeudis de 9h à 13h).

Retrouvez toutes nos formations et notre actualité sur le site : <https://www.fnoform.fr/>



par Marielle Quintin et Sophie Gaussoit

Madame Manteau, Élisabeth, Zaza, Yaaba... que d'appellations pour une seule et même personne... Orthophoniste, enseignante, cheffe de service, que de casquettes professionnelles !! Beaucoup d'orthophonistes ont eu l'occasion de croiser, dans un amphithéâtre ou lors d'un congrès, cette petite femme que son engagement, ses idées fortes, ses valeurs chevillées au corps rendent grande, très grande. Certains ont pu la découvrir un peu, beaucoup parfois et toujours avec beaucoup d'humanité et de gentillesse de sa part.

Et il y a aussi Zaza et Orthophonistes du Monde... 26 ans à tous les postes de l'association (sauf trésorière mais c'était vraiment une bonne idée de ne pas y aller), à presque toutes les réunions du comité directeur (absente 3 fois en 26 ans, elle détient la palme d'or de présence), tant d'années à défendre ses points de vue, à partager ses compétences, à pondre des écrits en tout genre avec tellement de facilité. Et beaucoup de missions avec nos collègues en Afrique, ceux qui la surnomment Yaaba.



Officiellement, Élisabeth Sépulchre-Manteau.

Ce nom, vous l'avez vu, au fil des années, passer dans nos écrits, passer dans des revues, passer, passer, passer...

Mais pas pour passer le temps.

Passer pour inscrire dans la durée des engagements associatifs, des luttes, pour que demain nous soyons fiers, nous, orthophonistes, d'avoir porté une petite part, toute petite part avec l'humilité qui est la sienne, cette petite part de développement.

Et puis comme toute route, eh bien parfois, elle bifurque vers d'autres projets, d'autres actions.

Aujourd'hui Zaza fait presque partie des meubles et il va falloir faire sans... Pas facile de quitter quand participer constitue à ce point une petite part de son identité.

Et pourtant... Zaza va.

Alors va Zaza, va !

Va t'engager ailleurs. Va porter d'autres énergies belles encore.

Va créer avec d'autres comme toi ce qui demain continuera à te nourrir, ce que demain tu continueras à nourrir.

Et avec la considération et tout l'amour que l'on te porte, Zaza, aujourd'hui nous, celles et ceux avant nous, celles et ceux avec nous n'ont qu'une chose à te dire...

Merci Zaza !

INTERVIEW de Maëlle NEVEU

Propos recueillis par Fanny Gaubert, secrétaire générale de l'Unadréo

“ Les 24^{es} Rencontres internationales d'orthophonie, ciblant les actualités de la recherche et des pratiques en lien avec les TND, arrivent à grands pas. Dans le but de promouvoir cet événement, nous souhaitons vous faire découvrir certains intervenants qui présenteront leurs travaux à l'occasion de ces deux journées parisiennes.

Maëlle Neveu, qui interviendra avec une communication affichée le vendredi 6 décembre après-midi, a accepté de répondre à quelques questions. Nous la remercions chaleureusement pour son temps, et vous laissons découvrir ses thématiques de recherche par l'intermédiaire de cette courte interview.

”



© robletion/Adobe Stock



Quelle est votre profession et où exercez-vous ?

Je suis institutrice et neuropsychologue clinicienne, de formation. Je travaille actuellement en tant que chercheuse post-doctorante au sein des universités de Liège et de Mons (Belgique). Dans les prochains mois, j'envisage de reprendre une activité clinique à temps partiel dans le domaine de l'orthopédagogie en proposant une aide à la coordination entre logopèdes, enseignants, enfants et parents dans la mise en place d'aménagements raisonnables auprès d'un public d'enfants (clinique universitaire de l'université de Liège) et d'étudiants (clinique universitaire de l'université de Mons) à besoins spécifiques.



Vous êtes-vous toujours intéressée à des sujets concernant l'orthophonie/ la logopédie ?

Oui. J'ai commencé à m'y intéresser lors de ma formation universitaire en neuropsychologie. Je travaille dans le champ de la cognition numérique, un champ qui est très transversal et qui est investigué autant par les logopèdes que par les neuropsychologues (et les pédagogues). Je connais, en revanche, beaucoup moins les aspects liés au développement du langage.



Travaillez-vous en partenariat avec des orthophonistes/ logopèdes ? Si oui, comment se sont-ils créés et comment se matérialisent-ils ?

Oui. Dans le cadre mes activités de recherche, je mène une réflexion en collaboration étroite avec des logopèdes (chercheurs cliniciens) experts dans le domaine de la cognition numérique pour élaborer mes protocoles de recherche. Cette collaboration est également importante dans la mise en œuvre de ces recherches. Dans mon travail de thèse, j'ai, par exemple, travaillé avec une logopède pour valider une intervention en calcul menée chez un enfant IMC qui présente un retard de développement (Neveu et al., 2023). Sans cette collaboration, l'intervention n'aurait pas pu être mise en place.

Actuellement, quel(s) thème(s) est (sont) au centre de vos recherches/ de vos projets professionnels ?

Actuellement, je travaille en collaboration avec le service d'orthopédagogie clinique de l'université de Mons avec la Pr^e Romina Rinaldi, et le service de neuropsychologie clinique de l'université de Liège avec la Pr^e Laurence Rousselle. Nous lançons un projet qui vise à mieux comprendre comment la numératie (application des mathématiques dans les activités de vie quotidienne) peut contribuer à la qualité de vie des jeunes (16-21 ans) qui présentent une déficience intellectuelle. Je poursuis également mes recherches de thèse qui visent à comprendre le rôle des doigts dans le développement des compétences numériques et arithmétiques chez les enfants au développement typique et atypique (troubles moteurs).

.....

Pour Maëlle Neveu, les trois mots qui représenteraient le mieux les Rencontres internationales d'orthophonie sont « échanges », « collaborations » et « développement personnel ».

.....

Nous vous attendons nombreuses et nombreux les 5 et 6 décembre prochains, à Paris, pour découvrir plus en détail les travaux menés par Maëlle ainsi que par tous les autres intervenants !

24^{ES} RENCONTRES INTERNATIONALES D'ORTHOPHONIE 2024

Prix préférentiel jusqu'au 7 septembre 2024

Pour vous inscrire à cet événement :



Webinaire de LURCO du 25 juin 2024

Efficacité de la SFA assistée par la technologie chez des patients atteints d'une aphasie dégénérative

Études en single case experimental design

Marion Castéra



Le 25 juin dernier, le Lurco a organisé un webinaire avec Marion Castéra, orthophoniste, formatrice en formation continue pour les orthophonistes, et doctorante en neurosciences et cognition, au Laboratoire d'étude des mécanismes cognitifs de l'université Lumière Lyon 2.

Sandrine Basaglia-Pappas, chargée de mission Unadréo

L'oratrice a introduit sa présentation en rappelant que le manque du mot, ou anomie, désigne la difficulté à retrouver les mots nécessaires pour communiquer. Des auteurs, comme Monetta et al. (2021), ont proposé de distinguer l'anomie sémantique (atteinte du niveau conceptuel sémantique), l'anomie lexicale (atteinte du niveau lexical, soit au moment de l'accès au lexique, soit aux étapes de sélection lexicale et/ou d'encodage phonologique) et l'anomie lexicale-sémantique (difficultés combinées affectant à la fois la mémoire sémantique et le lexique).

L'anomie peut être présente dans de nombreuses pathologies neurodégénératives. L'oratrice s'est intéressée à la maladie d'Alzheimer (MA) à dominante langagière caractérisée par une anomie lexicale-sémantique et aux variants sémantique et logopénique de l'aphasie primaire progressive (APP), qui présentent respectivement une anomie sémantique et une anomie lexicale. De nombreuses recherches ont montré que les thérapies sémantiques étaient efficaces pour diminuer l'anomie chez les personnes souffrant d'APP variant sémantique (APPVs). De

même, les thérapies lexico-sémantiques s'avèrent encourageantes pour traiter les troubles langagiers dans la MA au stade léger à modéré. Quant à l'APP variant logopénique (APPVl), des thérapies d'avantage phonologiques, basées sur la lecture et la répétition, ou des thérapies de récupération lexicale sont proposées. Marion Castéra, dans le cadre de sa thèse, s'est intéressée à la Semantic Feature Analysis (SFA), qui a pour fondement théorique le modèle de Collins et Loftus (1975), modèle en réseau de diffusion de l'activation (un concept activé active d'autres concepts). La SFA se base aussi

sur le principe d'organisation distribuée de la mémoire sémantique dans les propriétés sensori-motrices, comme montré par Patterson et al. (2007). Cette thérapie a montré un effet thérapeutique intéressant sur l'anomie. La SFA, décrite notamment par Boyle et Coelho (1995) constitue une méthode organisée d'activation des réseaux sémantiques. Concrètement, l'orthophoniste propose au patient une image cible, et des questions successives sont posées : « à quelle catégorie appartient cet objet, à quoi sert-il, quel est son usage, en quoi est-il fait, où le trouve-t-on, à quoi fait-il penser ? »

THERAPIE SFA (Semantic Feature Analysis)

- A quelle catégorie cela appartient ?
- A quoi ça sert ?
- Qu'est-ce que ça fait ?
- De quoi, en quoi c'est fait ?
- Où le trouve-t-on ?
- Avec quoi l'associer ?
à quoi ça fait penser ?





La SFA vise le réapprentissage des mots et leur accès lexical, ainsi que les stratégies de récupération lexicale.

D'autre part, la littérature actuelle rapporte l'intérêt d'utiliser les nouvelles technologies dans la prise en charge des patients souffrant d'APP, ainsi que l'apport d'un entraînement complémentaire à domicile.

Marion Castéra a ainsi développé une thérapie, associant un outil de nouvelle technologie, issu de Nomémo, créé par

Franck Médina (2017), à un entraînement complémentaire à domicile.

Cette thérapie vise à favoriser l'augmentation du nombre de séances (grâce à un entraînement à domicile associé à la prise en charge avec l'orthophoniste) et à mesurer l'efficacité de la thérapie en pratique clinique courante. Une ligne de base est réalisée et un entraînement proposé. Des items seront entraînés, d'autres pas, afin de mettre en évidence un effet de généralisation.



Afin de vérifier l'efficacité de cette thérapie, dans le cadre de sa thèse de doctorat, Marion Castéra réalise actuellement une étude qui a deux objectifs. Le premier est de mesurer l'effet de la SFA assistée par la technologie sur l'anomie, avec un suivi classique, constitué de deux séances par semaines, associé à un travail à domicile, avec trois séances en autonomie de 10 minutes par semaine. Le second objectif est de mesurer l'effet de la thérapie dans la vie quotidienne, à l'aide d'une mesure répétée constituée d'un échange verbal de cinq minutes et d'un questionnaire de plainte relatif à l'anomie.

Objectifs principaux

✓ Mesurer l'effet de la **Semantic Feature Analysis (SFA)** assistée par la technologie sur l'anomie (**Nomemo-SFA®**)



Suivi « classique »

2 séances de 45 min / semaine



3 séances en autonomie de 10 min / semaine

✓ Mesurer l'effet de la thérapie sur le quotidien



Marion Castéra - Webinaire UNADREO - 25 juin 2024

Pour réaliser ce travail, la méthodologie SCED (Single Case Experimental Design) en lignes de base multiples à travers les participants a été utilisée.

SCED : Single Case Expérimental Design

- méthode de recherche utilisable directement dans la pratique clinique
- permet d'évaluer avec rigueur scientifique les effets d'une réhabilitation même avec peu de patients : **NIVEAU DE PREUVE 1 !**
- chaque patient est son propre témoin : efficacité patient-spécifique
- possible retour au patient → motivation +++

➔ Idéal pour l'orthophonie !

Tate et al., 2013, 2016
Krasny-Pacini & Evans, 2018

Marion Castéra - Webinaire UNADREO - 25 juin 2024

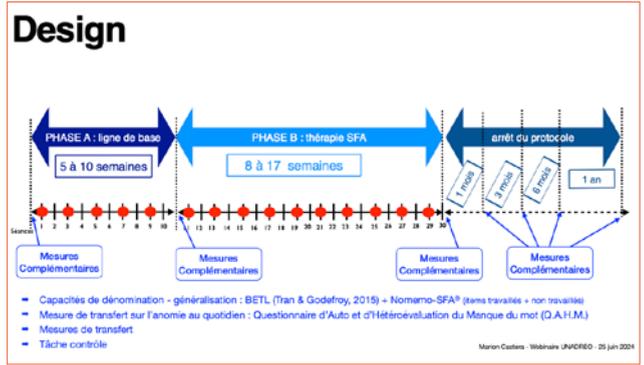


Grâce à cette méthodologie, l'efficacité du traitement est évaluée par rapport au patient lui-même. Il est également possible de donner un feedback au patient, ce qui permet de le motiver.

Le SCED permet de réaliser une étude sur un patient, mais aussi sur un petit groupe de patients. Chaque patient est son propre contrôle. Des mesures répétées doivent être réalisées avant, pendant et après l'intervention et une introduction séquentielle de l'intervention est nécessaire. Le but est de montrer que, pendant la phase sans intervention, aucune amélioration n'est relevée, alors qu'un progrès est noté dès que l'intervention débute. Tous les patients débutent la ligne de base multiple en même temps (avec au minimum cinq points par phase), mais l'intervention débute de façon séquentielle.

Pour réaliser cette étude, Marion Castéra a recruté plusieurs patients, selon des critères d'inclusion précis : six patients souffrant d'APPvs, cinq participants présentant une APPvl et quatre personnes avec une forme langagière de MA.

Concernant la sélection des stimuli, une stabilité des réponses



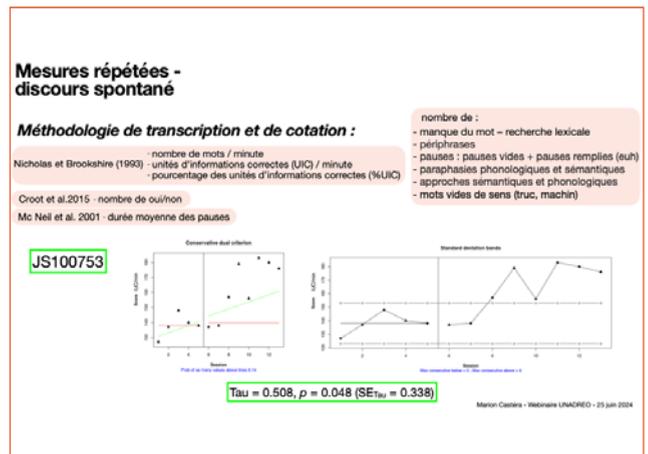
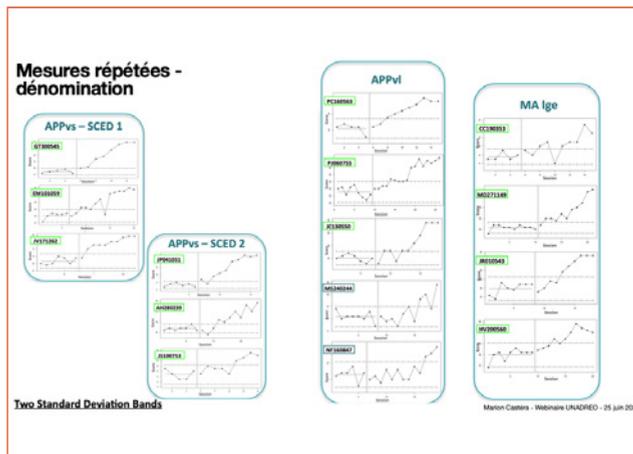
devait être vérifiée afin de bien sélectionner les stimuli parmi les 217 items de la base de données de Nomémo. Ainsi, une dénomination des stimuli a été demandée cinq fois et ont été considérés comme échoués les items non dénommés trois fois. Les images sélectionnées ont ainsi varié de 20 à 70 en fonction des patients.

Le Design Expérimental a comporté une ligne de base, de 5 et 10 semaines, puis une phase de thérapie SFA, de 8 à 17 semaines. Des mesures répétées (dénomination d'images et échange dirigé par le thérapeute) ont été proposées chaque semaine, c'est-à-dire une séance sur deux, ainsi que des mesures complémentaires (dénomination -BETL-, questionnaire d'auto et d'hétéro-évaluation du manque du mot, tâche de synonymes, d'inhibition lexicale, tâche contrôle).

L'oratrice a ensuite présenté les résultats de l'étude. Tout d'abord, concernant les mesures répétées, et spécifiquement la dénomination, les analyses ont mis en évidence une amélioration pour tous les participants, avec des effets toutefois un peu moins bé-

néfiques pour les personnes présentant une MA. Concernant les patients APPvl, une personne a répondu plus tardivement et les résultats se sont montrés non significatifs. Ainsi, les patients qui ont présenté les scores en cognition globale les plus faibles et l'atteinte lexicale la plus importante se sont avérés les patients qui répondaient le moins à l'intervention. Ces résultats corroborent ainsi les données de la littérature.

Concernant l'analyse du discours semi-dirigé, la récolte des données est en cours, en suivant notamment la méthodologie de transcription et de cotation proposée par Nicholas et Brookshire (1993) : recherche du nombre de mots produits et unités d'informations correctes par minute.





Questionnaire d'Autoévaluation et d'Hétéroévaluation du Manque du mot : Q.A.H.M.

1. Contexte et évolution de la sévérité du manque du mot	2. Type d'erreurs et difficultés	4. Stratégies employées et efficacité des stratégies	5. Conséquences sur la vie sociale
1 Lorsque je parle à mes proches, je cherche les mots ou j'ai un mot sur le bout de la langue.	7 J'ai des difficultés à retrouver les noms propres. Ex: prénoms, noms de famille, noms des villes, célébrités.	22 Quand je cherche un mot, je dis un autre mot qui veut dire le même chose. Ex: « docteur » pour « médecin », « content » pour « heureux ».	34 J'ai des difficultés à avoir des conversations satisfaisantes avec mes proches, par rapport à avant.
2 Lorsque je parle à des inconnus, je cherche les mots ou j'ai un mot sur le bout de la langue.	8 J'ai des difficultés pour retrouver les mots du quotidien. Ex: objets, aliments, meubles, animaux.	23 Cela m'aide à retrouver le mot que je cherche. Ex: « décrire » m'aide à retrouver « médecin », « content » m'aide à retrouver « jeune ».	35 J'ai des difficultés à avoir des conversations satisfaisantes avec des inconnus (commerçants...) par rapport à avant.
3 Dans la vie quotidienne, je suis gêné(e) pour trouver les mots.	9 J'ai des difficultés pour retrouver les verbes. Ex: manger, dormir.	24 Quand je cherche un mot, je dis une phrase pour le décrire. Ex: « petit fruit rouge » pour « fraise », « un fruit pour servir le soupe » pour « tomate ».	36 J'ai des difficultés pour débiter une conversation, par rapport à avant.
4 J'ai plus de difficultés à trouver les mots lorsque je suis stressé(e) ou agacé(e).	10 Je dis un mot qui a presque le même sens que celui que je voulais dire. Ex: « chose » pour « fauteuil », « fenêtre » pour « porte ».	25 Cela m'aide à retrouver le mot que je cherche. Ex: « petit fruit rouge » m'aide à retrouver « fraise », « un fruit pour servir la soupe » m'aide à retrouver « tomate ».	37 J'ai des difficultés pour participer à une conversation, par rapport à avant.
5 J'ai plus de difficultés à trouver les mots lorsque je suis fatigué(e).	11 Je dis un mot qui a presque les mêmes sons que celui que je voulais dire et qui existe. Ex: « boîte » pour « bol », « message » pour « range ».	26 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache » ou « commentez par la lettre /p/ pour « boîte ».	38 J'ai des difficultés pour participer à une conversation, par rapport à avant.
6 J'ai plus de difficultés à trouver les mots lors d'une conversation téléphonique.	12 Je dis par erreur un mot qui a presque les mêmes sons que celui que je voulais dire mais qui n'existe pas. Ex: « bol » pour « bol ».	27 Cela m'aide à retrouver le mot que je cherche. Ex: ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », ça commence par la lettre /m/ m'aide à retrouver « boîte ».	39 Je ne m'exprime pas par peur de ne pas trouver les mots.
	13 J'utilise des mots qui ne sont pas assez précis. Ex: « animal » pour « chat », « légume » pour « carotte ».	28 Quand je cherche un mot, j'essaie de le retrouver en l'écrivant.	40 Mes manques du mot m'agacent/énervent.
	14 Je dis « euh » ou « machin » plus souvent qu'avant.	29 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche.	41 J'ai réduit mes activités sociales (rencontres amicales, bénévolat, activités sportives ou culturelles...) à cause du manque de mots.
	15 Je dis des mots qui n'existent pas.	30 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « mmm » m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache ».	
		31 Cela m'aide à retrouver le mot que je cherche. Ex: « mmm » m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache ».	
		32 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par la lettre /p/ pour « boîte ».	
		33 J'utilise des stratégies d'associations. Ex: « boum, plouf, tic-tac ».	
		34 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par la lettre /p/ pour « boîte ».	
		35 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par la lettre /p/ pour « boîte ».	
		36 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par la lettre /p/ pour « boîte ».	
		37 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par la lettre /p/ pour « boîte ».	
		38 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par la lettre /p/ pour « boîte ».	
		39 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par la lettre /p/ pour « boîte ».	
		40 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par la lettre /p/ pour « boîte ».	
		41 J'ai plus de difficultés à retrouver le mot que je cherche. Ex: « ça commence par le son /m/ m'aide à retrouver « moustache », « ça commence par la lettre /p/ pour « boîte ».	

Marion Castéra - Webinaire UNADREO - 25 Juin 2024

À ce jour, la première analyse réalisée, pour un patient souffrant d'APPVs, montre des résultats probants, avec une amélioration du discours.

L'oratrice a terminé la présentation de son étude en nous faisant découvrir le questionnaire d'autoévaluation et d'hétéroévaluation du manque du mot développé pour cette étude, le QAHM.

Cet outil, pensé pour le suivi longitudinal du patient, proposent 41 questions qui concernent plusieurs domaines, spécifiquement le contexte et la sévérité du manque du mot, les types d'erreurs et les difficultés rencontrées, les conséquences sur le discours, les stratégies employées et leur efficacité, ainsi que les conséquences sur la vie sociale.

Les analyses ont montré, pour tous les patients, des scores stables au QAHM (une des mesures complémentaires de l'étude)

lors du pré-test et après la ligne de base, mais des scores plus réduits en post-intervention, indiquant une baisse de la plainte de l'anomie et une augmentation des stratégies utilisées par les patients.

L'oratrice a terminé sa présentation en précisant que réaliser une thèse est une véritable aventure et que le *Guide de survie pour un doctorat réussi*, de Fanny Gaubert, peut être très utile !

Pour conclure, Marion Castéra a remercié chaleureusement les orthophonistes, étudiants et patients qui ont participé à cette étude, mais aussi ses directrices de thèse, la P^{re} Hanna Chainay et la D^{re} Céline Borg, ainsi que Franck Médina, directeur de Gnosia/Happyneuron, qui a permis le financement de sa thèse.



Un immense merci à Marion Castéra, pour sa présentation, riche et passionnante, sur l'effet thérapeutique de la SFA, dans un contexte de pratique clinique courante, chez des patients présentant une APP ou une MA à dominante langagière, ainsi que la mesure de l'efficacité du traitement orthophonique dans le quotidien du patient.



Références

- Collins, A. M., & Loftus, E. F. (1975). A spreading-activation theory of semantic processing. *Psychological review*, 82(6), 407.
- Monetta, L., Lègaré, A., & Macoir, J. (2021). Les différentes origines fonctionnelles de l'anomie acquise : illustrations cliniques. *Canadian Journal of Speech-Language Pathology & Audiology*, 45(2).
- Nicholas, L. E., & Brookshire, R. H. (1993). A system for scoring main concepts in the discourse of non-brain-damaged and aphasic speakers.
- Patterson, K., Nestor, P. J., & Rogers, T. T. (2007). Where do you know what you know ? The representation of semantic knowledge in the human brain. *Nature reviews neuroscience*, 8(12), 976-987

PRIX PRÉFÉRENTIEL
jusqu'au 07.09.24

24^{es} RENCONTRES INTERNATIONALES D'ORTHOPHONIE

**ORTHOPHONIE-LOGOPÉDIE ET TND :
ACTUALITÉS DE LA RECHERCHE, PRATIQUES ET INNOVATIONS**



FORMATION EN PRÉSENTIEL (PARIS)
5 ET 6 DÉCEMBRE 2024



[INSCRIPTION](#)

[Voir le programme complet](#)



Les 24^{es} Rencontres UNADREO auront pour thématique le champ de l'orthophonie-logopédie à l'aune des TND tels qu'ils sont définis par le DSM-5 dans une perspective clinique et de recherche.

Les TND font l'objet d'attention particulière des instances, des praticiens et des chercheurs. Ils regroupent une pluralité de pathologies chez l'enfant, l'adolescent et l'adulte.

Décloisonner la science conduit à une meilleure compréhension des enjeux de la prise en soin des TND. S'enrichir de l'actualité scientifique internationale amène le praticien à élargir sa vision de l'évaluation, du diagnostic, de la remédiation et de l'accompagnement des aidants.

Appréhender le patient dans son projet de vie assoit l'intérêt de l'interprofessionnalité.

Les 24^{es} Rencontres croiseront plusieurs regards sur les TND dans une démarche systémique, afin de faciliter le dialogue entre la recherche et la clinique.

Nous aborderons les missions de l'orthophoniste en tant que soignant intervenant auprès des patients et de leur entourage.

24^{es} Rencontres INTERNATIONALES d'orthophonie 2024

Date : 5 et 6 décembre 2024

Les inscriptions FIF PL & DPC sont ouvertes.

Orthophonie-Logopédie et TND : Actualités de la recherche, pratiques et innovations

24^{ÈMES} RENCONTRES INTERNATIONALES D'ORTHOPHONIE

LES 5 ET 6 DÉCEMBRE 2024

Podcast

Fanny Gaubert, secrétaire générale de l'UNADREO, reçoit aujourd'hui **Nicolas Petit**.

Ce dernier interviendra lors des **24^{èmes} Rencontres Internationales d'orthophonie** organisées par Unadreo Form les 5 et 6 décembre 2024. Renseignements et inscriptions sur le site unadreo.org



NICOLAS PETIT

Orthophoniste
Docteur en sciences cognitives, Le Vinatier Psychiatrie Universitaire (Lyon Métropole)



Scanner le QR code pour écouter le podcast

UNADREO Form



UNADREO Form

Union Nationale pour le Développement de la Recherche et de l'Évaluation en Orthophonie - Formation



11 RUE PIERRE BOUVIER - 69270 FONTAINES-SUR-SAONE
tel. 04 72 22 34 06 unadreo.formatation@gmail.com



www.unadreo.org



Docteure en Psychologie,
titulaire d'une HDR
recherche clinique en
neurosciences IMoPA
UMR 7365 CNRS -
Universit  de Lorraine
Charg e d'enseignements
en master
Universit  de Strasbourg, de
Lorraine et de Gen ve

**Accessible gratuitement
  tous les  tudiants,
les adh rents UNADREO
et FNO ainsi que les
membres du LURCO**



Je participe !

Webinaire

H el ene BRISSART

**Mardi 22 octobre 2024
de 18h   20h**

**« Comment prendre en charge
les troubles cognitifs dans la
scl rose en plaques ? »**

L'objectif de ce webinaire sera de pr senter les difficult s cognitives pr sent es par les patients atteints de SEP, ainsi les s ances d'exercices ProCog-SEP : Programme d'aide   la prise en charge des troubles cognitifs au cours d'une SEP.

Les s ances d'exercices ProCog-SEP ont  t  con ues et valid es par un essai clinique r f renc  pour  tre propos es   des personnes pr sentant une atteinte cognitive l g re   mod r e, centr e par des g nes sur la m moire  pisodique verbale, la m moire de travail, ou sur les fonctions ex cutives et attentionnelles. Ces s ances sont pr sent es sous forme d'ateliers tr s pratiques et accessibles   un grand nombre.

COLLOQUE DE NICE 5 & 6 octobre 2024

BULLETIN D'INSCRIPTION

Inscriptions :

Par mail : colloque.nice@gmail.com

Par courrier : Sdo 06

8, Av des Frères Roustan - 06 600 Antibes

Merci d'indiquer vos coordonnées :

Nom usuel :

Nom de naissance :

Prénom :

Adresse professionnelle :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. fixe :

Tél. portable :

Courriel :

Mode d'exercice :

Salarié Libéral Mixte

ADEL1 :

S'inscrit au colloque de Nice qui aura lieu
les 5 et 6 octobre 2024

A

Signature :

COLLOQUE DE NICE 5 & 6 octobre 2024

TARIFS

Professionnels libéraux :

Prix préférentiel avant le 1^{er} mai 2024 : 190 €

Prix à partir du 01 juin 2024 : 230 €

Possible en 1 - 2 ou 3 chèques à l'ordre
du Sdo06

ou par virement
(cocher la mention adaptée)

Professionnels salariés :

Prix établissement : 230 €

Votre employeur doit envoyer la demande
par mail, une convention lui sera retournée
à signer.

Coordonnées de l'employeur :

.....
.....
.....

Nécessité d'adaptation particulière liées à un handicap ?

NON

OUI préciser :

.....
.....
.....

de **1964**
à **2024**

Les **no**Uvelles, comp**e**tences en orth**O**phonie

COLLOQUE de NICE

Samedi 5 | Octobre

Dimanche 6 | 2024

Villa Arson | Nice





SAMEDI 5 OCTOBRE 2024

Matin

Présidente de séance :
Magali KLINGLER-MOQUEREAU,
Présidente SDORPACAC

8h30 Accueil

8h45 Discours d'ouverture
Laetitia BEAULIEU
Présidente du Sdo06-FNO

9h « L'apport des nouvelles terminologies en orthophonie pédiatrique »
Laurent LESECO
Orthophoniste, Amiens

10h « Des TOA aux TAP »
TOA : *Trouble de l'Oralité Alimentaire*
TAP : *Trouble Alimentaire Pédiatrique*
Elisa LEVAVASSEUR
Orthophoniste, Beauvais

11h Pause

11h30 « SLA et orthophonie. Un regard sensible sur le soin palliatif »
SLA : *Sclérose Latérale Amyotrophique*
Isabel GAUDIER
Orthophoniste, Sallanches

12h30 Déjeuner

Après-midi

Présidente de séance :
Auriane GROS,
Responsable de formation DON

14h15 Accueil

14h30 « La CAA : donner à dire quand les mots sont absents. Une histoire d'hier, d'aujourd'hui (et de demain ?) »
CAA : *Communication Alternative Augmentée*
Frédérique ROCHER
Orthophoniste, Forcalquier

15h30 « Laphasie primaire progressive : critères diagnostiques, évolution des prises en soins et apport des nouvelles technologies »
Sandrine BASAGLIA-PAPPAS
Orthophoniste, Albanie

16h30 Pause

17h « Rééducation myofonctionnelle orofaciale et prise en charge des troubles respiratoires obstructifs du sommeil (TROS) »
Pascaline DOUCET
Orthophoniste, Waterloo

DIMANCHE 6 OCTOBRE 2024

Matin

Président de séance :
Gilbert ZANGHELLINI,
Membre de la commission retraite à la FNO

8h30 Accueil

9h « Les implants cochléaires chez l'enfant : la transdisciplinarité au cœur de la prise en soins »

Isabelle GOMY et Laura FAUQUIER
Orthophoniste, Marseille
Audioprothésiste, Marseille

10h « Dysphagies neurogériatriques »

Virginie RUGLIO,
Orthophoniste, Paris

11h Pause

11h30 « Tumeurs cérébrales : quels impacts sur les fonctions cognitives et la qualité de vie ? Quelle prise en soins ? »

Odile RIGAUX-VIODE
Orthophoniste, Aix-en Provence

12h30 Discours de clôture

Sarah DEGIOVANI
Présidente de la FNO





Quelques modèles...

Maude Premier, juriste à la FNO

Le service juridique est souvent sollicité afin de fournir des modèles de lettres, de procès-verbaux d'assemblée générale...

Vous trouverez donc, dans cet article, quelques modèles répondant aux demandes les plus fréquentes.



Résiliation de bail

En tant que locataire vous souhaitez arrêter la location de votre local professionnel, il vous faut adresser à votre bailleur un préavis par lettre recommandée avec accusé de réception.

Attention, en fonction du type de bail signé, le préavis n'est pas le même (bail professionnel : 6 mois à n'importe quel moment ; bail commercial : 6 mois à l'échéance d'une période triennale ; bail mixte : 3 mois à n'importe quel moment).

Vos nom, prénoms

Profession

Votre adresse

Code postal - Ville

Destinataire

Adresse du destinataire

Code postal - ville

Lettre recommandée avec accusé de réception

Ville, le

Madame, Monsieur,

Je vous fais part de mon intention de résilier mon bail pour mon local professionnel situé au (*vosre adresse complète à préciser*) que j'occupe depuis le (*date de début de contrat à préciser*).

Cette résiliation sera effective en date du (*date de départ à préciser*) respectant ainsi le délai de préavis de six mois auquel je suis tenu-e conformément à l'article 57 A de la loi du 23 décembre 1986.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature



Vos nom, prénoms
 Profession
 Votre adresse
 Code postal - Ville

Destinataire
 Adresse du destinataire
 Code postal - ville

Lettre recommandée avec accusé de réception

Ville, le

Madame, Monsieur,

Je vous fais part de mon intention de cesser mon activité au sein du cabinet situé au (*vous adresse complète à préciser*) pour lequel nous avons signé un contrat d'exercice en commun (*date de début de contrat à préciser*).

Au choix : *Vous transférez votre activité à une autre adresse :*

Je vous informe que je transfère mon activité à une autre adresse et que ce départ sera effectif en date du (*date de départ à préciser*) respectant ainsi le délai de préavis de mois auquel je suis tenu-e conformément à l'article de notre contrat d'exercice en commun.

Ou : *Vous souhaitez transmettre votre activité à un successeur :*

Je vous informe que je souhaite céder mon droit de présentation à clientèle. Le prix estimé est de €.

Conformément au contrat que nous avons signé, vous êtes prioritaire dans ce rachat si vous êtes intéressé-e (*à vérifier dans le contrat d'exercice en commun*).

Merci de me savoir votre décision par retour de courrier dans un délai de (*à vérifier dans le contrat d'exercice en commun*).

En cas de réponse négative de votre part, je chercherai un successeur que je vous présenterai pour agrément conformément à l'article de notre contrat d'exercice en commun.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Signature



Départ d'un exercice commun

Vous exercez avec un(e) collègue et vous avez signé un contrat d'exercice en commun. Vous souhaitez arrêter cet exercice en commun et vous devez prévenir votre collègue quelques mois avant la date de votre départ (délai indiqué dans votre contrat d'exercice en commun).





Mise en demeure

Lorsque vous êtes créancier et que votre débiteur ne vous règle pas la somme qu'il vous doit, malgré vos lettres recommandées dont une mise en demeure, vous pouvez vous tourner vers la procédure d'injonction de payer.

Ville, le

Expéditeur :
Nom - Prénom
Adresse
Profession

Destinataire :
Nom - Prénom
Adresse

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : mise en demeure

Madame, Monsieur,

En dépit de mes nombreux appels, sms, lettre recommandée avec AR en date du (en PJ) restées sans réponse jusqu'à ce jour, vous êtes toujours redevable de la somme de€, relative aux (nombre) séances réalisées auprès de (nom du patient).

Vous comprendrez aisément le préjudice que me cause ce retard de paiement.

Dans ces conditions, je vous signifie par la présente une mise en demeure de payer la somme de€ qui correspond aux (nombre) séances réalisées auprès de

À défaut de règlement dans un délai de 10 jours à compter de la date de ce courrier, soit jusqu'au (date de la lettre + 10 jours), nous intenterons une action judiciaire à votre encontre afin d'obtenir le règlement des sommes dues.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer (Madame, Monsieur), l'expression de nos salutations distinguées.

Signature

Date

Nom Prénom
Adresse
Profession

Monsieur le président du Tribunal d'Instance de

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je suis créancier de Monsieur ou Madame..... :

Nom Prénom
Adresse
Profession

De la somme deeuros,
Représentant

Cette somme est actuellement exigible ainsi que j'en justifie par les documents joints à cette lettre.

Je vous prie de bien vouloir autoriser la notification de mon débiteur d'une injonction de payer cette somme plus les intérêts de droit et les dépens de l'instance.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Signature



Modèle de requête d'injonction de payer

Pour établir cette requête vous devez également remplir le formulaire Cerfa n° 12948 « Injonction de payer devant le tribunal d'instance » dans lequel vous indiquerez le montant de la créance, le nom et les coordonnées du demandeur (vous) et du défendeur (votre débiteur).



Lien vers le formulaire
Cerfa n° 12948
<https://bit.ly/2AJFrkL>



SCM « »
 Société Civile de Moyens au capital de€
 Siège Social :

**PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
 ORDINAIRE (ou extraordinaire) DU**

L'an deux mille

Le

À heures,

Les associés de la société civile de moyens « » société civile de moyens au capital de € divisé enparts de€ chacun, se sont réunis en assemblée générale ordinaire (ou extraordinaire), sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur ou madame, Propriétaire de parts
- Monsieur ou madame, Propriétaire de parts
- Monsieur ou madame, Propriétaire de parts

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la société, ainsi qu'il résulte de la feuille de présence.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par gérant associé (par exemple).

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1°)

2°)

3°)

Au cours de la réunion chaque point a été abordé.

En ce qui concerne :

1°)

Il a été décidé que

2°)

Il a été décidé que

3°)

Il a été décidé que

Tous les points à l'ordre du jour ayant été évoqués, diverses observations ayant été échangées quant à, puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution :

L'assemblée générale des associés décide, dans les conditions énoncées ci-dessus.

MISE AUX VOIX, CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Deuxième résolution :

L'assemblée générale des associés décide dans les conditions énoncées ci-dessus.

MISE AUX VOIX, CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Troisième résolution :

L'assemblée générale des associés décide dans les conditions énoncées ci-dessus.

MISE AUX VOIX, CETTE RÉOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.



**Modèle de PV
 d'assemblée
 générale**

Tous les ans, en début d'année, ou si vous devez en cours d'année prendre des décisions le nécessitant, vous êtes dans l'obligation de tenir une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire pour votre SCM (c'est la même chose si vous êtes en SCI pour le local). Cette assemblée générale doit faire l'objet d'un procès-verbal.

**Assemblée générale
 Feuille de présence**

SCM « »
 Société Civile de Moyens au capital de€
 Siège Social :

**FEUILLE DE PRÉSENCE A L'ASSEMBLÉE
 GÉNÉRALE ORDINAIRE (Ou extraordinaire) DU
**

Nombre de parts

Nombre de Voix

Signature

Monsieur ou madame

Demeurant

Monsieur ou madame

Demeurant

Monsieur ou madame

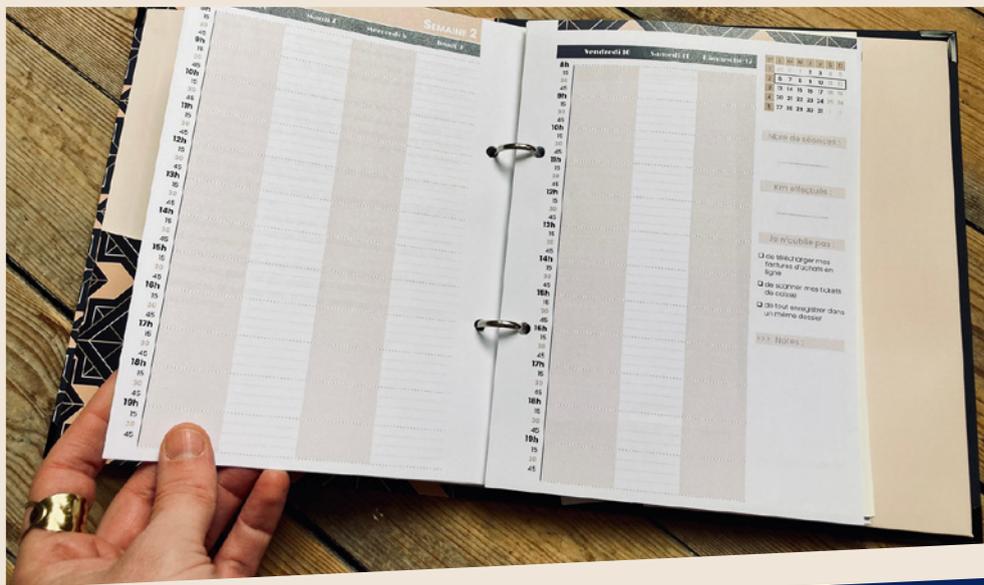
Demeurant

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence, arrêtée à associés présents possédant ensembleparts.

Le président



Votre agenda rechargeable d'année en année !



Ortho Édition vous propose son agenda pensé par et pour les orthophonistes !

Conçu pour répondre aux besoins spécifiques de notre profession, il allie sobriété, durabilité et adaptabilité.

Doté d'un design épuré et fonctionnel, il vous accompagnera tout au long de l'année, vous permettant d'organiser efficacement votre emploi du temps chargé. Grâce à ses pages claires, et structurées en quarts d'heure, vous pourrez facilement planifier vos séances, prendre des notes sur des pages dédiées et planifier plus que vos rendez-vous.

Mais il ne se limite pas à un aspect pratique : nous avons également pensé à vous surprendre avec des astuces d'organisation. Vous y trouverez **des conseils et des stratégies pour optimiser votre travail**, gagner en efficacité et améliorer la prise en charge de vos patients, et bien d'autres surprises tout au long de l'année. Des contenus exclusifs, des ressources utiles et des événements spéciaux vous attendent, pour enrichir votre pratique et vous inspirer.

En le choisissant, vous faites le choix de la durabilité. Fabriqué à partir de matériaux de qualité, il est conçu pour durer et résister à une utilisation intensive, mais durable.

Cet agenda sous forme de classeur couvre une durée de 12 mois, de septembre 2024 à août 2025.

Format du classeur 18,5 x 21,5 cm - Format des fiches : 16,5 x 21 cm



Consultez
la fiche
du produit !



www.orthoedition.com  